



HAL
open science

Les graphies Pinot et Pineau (1375-1901)

Henri Galinié

► **To cite this version:**

| Henri Galinié. Les graphies Pinot et Pineau (1375-1901). 2015. halshs-01215908

HAL Id: halshs-01215908

<https://shs.hal.science/halshs-01215908>

Preprint submitted on 15 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les graphies *Pinot* et *Pineau* (1375-1901)

Henri Galinié

Recherches sur l'histoire des cépages de Loire, 2

Résumé, *abstract*, version abrégée

1. Introduction

2. Graphies et sens des mots

- 2.1 - Deux graphies, plusieurs sens
- 2.2 - Les sources
- 2.3 - Raisin et vigne
- 2.4 - Les emplois et les sens de Pinot-Pineau-pineau
- 2.5 - Trois grandes périodes

3. Le temps des bons vins et des vignobles

- 3.1 - Un contexte flou
 - 3.1a, Vins et vignobles - 3.1b, Sortes de vins, sortes de raisins - 3.1c, Vignes, plants et raisins
- 3.2 - Un pinaud de 1183, en coll. avec Monique Bourin
 - 3.2a, Les *plantae pinaudi* de Mennetou-sur-Cher - 3.2b, Le texte et sa traduction - 3.2c, Les vignes d'un dénommé Pinaud

4. Pinot [1] noir de Bourgogne et Pineau [2] blanc de Loire, 1375-1611 (Période 1)

- 4.1 - Raisins et vins de Pinot [1] depuis 1375 en Bourgogne
- 4.2 - Des vins de Pineau [2] dès (avant ?) 1400 en Loire
 - 4.2a, Pineau [2] et pineau [3] vers 1400 dans les *XV joies de mariage* - 4.2b, Des vins de Pineau [2] à Poitiers, 1406-1450
- 4.3 - L'équivalence pineau [3] - vin fin 1400-1500
 - 4.3a, la première édition des *XV joies...* - 4.3b *le Sermon joyeux de bien boire*
- 4.4 - Les Pineaux [2] de François Rabelais, 1534
- 4.5 - Les Pinot [1] et Pinet [2] de Jean Liébault, 1570
- 4.6 - Le Pineau [2] poitevin de Champigné-le-Sec en 1591
- 4.7 - Le Pinot [1] d'Olivier de Serres, 1600
- 4.8 - Les Pineaux [3] d'Etienne Huet, vers 1600 ?
- 4.9 - Les Pineau [2] et Pinot [1] de Randle Cotgrave, 1611
- 4.10 - Enseignements et interrogations

5. Tout est Pineau [4, 2 ou 3] et priorité à la Bourgogne, 1667-1809 (Période 2a)

- 5.1 - La suprématie de la graphie pineau [4]
- 5.2 - D'autres pineaux, 1600 - 1809
 - 5.2a, Pineau [3] pour Chauché, vers 1600 - 5.2b, Mentions de Pineau [2] blanc d'Anjou, 1694-1809
- 5.3 - En bilan intermédiaire : filiations et ambiguïtés
- 5.4 - L'énigmatique Pineau des Charentes

6. - Les vrais pineaux et les autres, les premières dissonances, 1809-1875 (Période 2b)

- 6.1, Hervy 1809 - 6.2, Jullien 1816 - 6.3, Odart 1833 - 6.4, Hardy 1848 - 6.5, Bouchardat 1849 - 6.6. Rendu 1859 - 6.7, Guyot 1868 - 6.8, Tout est Pinot, [1] [5], le renversement manqué d'Odart, 1841 - 6.9, Giffart 1874, Pinot [1] et Pineau [2]

7. – Chenins de Loire et Pineaux [4] de Bourgogne, première étape vers la solution, 1875-1896 (Période 2b)

7.1 – Chenin et Pineau [4] chez Mas et Pulliat 1875-78, et d'autres

7.2 – Des écrits bourguignons, Pineau [4] et Pinot [1] 1860-1897

7.2a, – de Pineau [4] à Pinot [1] 1841-1855 - 7.2b Pinot plus que Pineau - 7.2c, « Pinot s'écrira PINOT »

8. - 1896-1901, après le congrès de Chalon-sur-Saône, les années décisives

8.1 – 1898, « Pineau est mort, vive Pinot »

8.2 – Simplicité et efficacité

9. La solution : Pinot en Bourgogne et Chenin en Loire, 1901- (Période 3)

10. Nom propre et nom commun, savants et praticiens 1375-1901

Annexe 1 : 1a, charte 1183 – 1b, charte 1213 – 1c, *Rustican* - 1d, mentions de vignes bordelaises et orléanaises (1055-1455)

Annexe 2 : Le Pineau *des XV joies de mariage (15^e s.)*

Annexe 3 : Pinot et Pineau dans le dictionnaire de Cotgrave

Annexe 4 : Pineau et Pinot dans trois périodiques professionnels de Bourgogne (1841-1897)

Annexe 5 : Tableau récapitulatif des occurrences de Pinot [1], Pineau [2], pineau [3], Pineau [4] et Pinot [5] de 1375 à 1901

A la suite de l'étude se trouve un complément à RhcL1 : *Le Pineau d'Aunis*

Les graphies *Pinot* et *Pineau* (1375-1901)

Mots-clés : vigne, vin, cépages, Chenin, Pineau, Pinot, ampélographie

Key words : *vine, wine, grape varieties, Chenin, Pineau, Pinot, ampelography*

Résumé

Les usages des mots pineau et pinot, de 1375 à 1901, révèlent des sens différents qui définissent trois grandes périodes pendant lesquelles pineau a de plus le sens de raisin ou de vin délicats. Une mention isolée de 1183 doit être écartée.

De 1375 à 1611, Pinot est noir et bourguignon, Pineau est blanc et ligérien. De 1667 à 1896, Pineau est la graphie quasi-exclusive dans la langue des savants, des lexicographes puis des ampélographes, ce qui engendre des confusions. Pinot apparaît confiné à la langue parlée dans la France de l'Est. Dans l'élaboration du vocabulaire ampélographique, la confusion est réduite en plusieurs temps à partir de 1875 : pour l'Ouest Pineau blanc est abandonné au profit de Chenin et en 1896, Pinot est substitué à Pineau en Bourgogne. *L'Ampélographie* de Viala et Vermorel impose cette distinction en 1901.

Abstract

Three main periods are characterized by the different meanings and uses of the spellings Pineau and Pinot from 1375 to 1901. A permanent and confusing meaning of pineau is that of delicate grape variety or wine. A "pinaud" quoted in an 1183 charter is irrelevant.

1. - From 1375 to 1611, Pinot was black and from Burgundy, Pineau was white and from the Loire Valley.

2. - From 1667 to 1896, Pineau was almost the unique spelling recorded in academic books, dictionaries and ampelographic works, mainly standing for Pinot. Pinot also appears to have been kept constantly in use in current language in Burgundy, stressing the gap between the academic world and that of wine craftsmen and merchants.

3. - 19th cent. Ampelographs made things less confusing in successive phases: in 1875 the name of the Loire Pineaux was changed for Chenins. In 1896, the spelling Pinot was assigned to Burgundian (and Eastern France) varieties. In 1901-1909 the famous Ampelography edited by P. Viala and V. Vermorel enforced the exclusive uses of Chenin and Pinot throughout the seven volumes of the collection.

Les graphies *Pinot* et *Pineau* (1375-1901)

Version abrégée – Henri Galinié

Dans un premier temps, et comme de nos jours, les mots Pineau et Pinot, ainsi orthographiés, ont chacun désigné un cépage distinct. Les deux mots sont apparus dans les textes à la fin du 14^e siècle. Dans l'est de la France, Pinot désignait un cépage bourguignon en majorité de couleur noire. Dans l'ouest, Pineau désignait un cépage de Loire, toujours blanc.

Des documents de diverses nature (comptes, règlements, jugements) comme des textes techniques et littéraires attestent ces emplois bien différenciés, aux 15^e et 16^e siècles.

L'origine des deux mots semble commune mais reste obscure. Une mention de pinaud près de Vierzon (Loir-et-Cher) en 1183 n'apporte pas de solution. De plus, un troisième sens, celui de vigne délicate à conduire et de vin fin, est décelable à de nombreuses occasions, dès l'origine au 14^e siècle et jusqu'à la fin du 19^e siècle. En quelque sorte, Pineau et Pinot s'apparentaient à des noms propres, des patronymes, alors que pineau (sans majuscule) était un nom commun. Comme les glissements sont courants, dans un sens et dans l'autre, le déchiffrement des sources est souvent rendu compliqué.

A partir du milieu du 17^e siècle et jusqu'à la fin du 19^e, la graphie pineau fut presque exclusive, surtout dans les ouvrages savants et les dictionnaires. Pineau désignait prioritairement le cépage rouge de Bourgogne (plus le blanc et le gris) mais aussi les cépages blancs de Loire (gros et menu pineaux) ainsi que d'autres cépages ou vins fins.

Dans leurs travaux, les premiers ampélographes, au 19^e siècle, se heurtèrent à cette confusion dont ils avaient conscience. Ils respectèrent toutefois la tradition orthographique établie au 17^e siècle et figée par les ouvrages savants. Dans l'est de la France, Pinot n'avait cependant pas entièrement disparu de la langue courante des vigneron et des marchands.

Un premier éclaircissement eut lieu en 1875 avec l'adoption, par Mas et Pulliat, de Chenin en remplacement de Pineau de Loire, blancs et rouge (Chenin blanc, Chenin noir – fautivement pour ce dernier). Cependant on continua d'orthographier Pineau les cépages bourguignons et certains cépages ou vins fins de divers vignobles.

En 1896, à l'initiative de J. Roy-Chevrier, les membres du congrès viticole réuni à Chalon-sur-Saône décidèrent que, pour renouer avec la coutume originelle, Pineau s'écrivait Pinot.

La décision de 1896 fut entérinée et promue par l'*Ampélographie* de Viala et Vermorel, ouvrage de référence, publié de 1901 à 1910.

Pineau disparut ainsi du vocabulaire bourguignon. En Loire le Menu Pineau blanc redevint par la suite l'Orbois et le Chenin noir redevint le Pineau d'Aunis.

Les graphies *Pinot* et *Pineau* (1375-1901)

Henri Galinié

Recherches sur l'histoire des cépages de Loire, 2

1

Introduction

De nos jours, les graphies *Pinot* et *Pineau* désignent et distinguent deux cépages. L'hésitation n'est plus de mise : à l'est les *Pinots*, à l'ouest les *Pineaux*. *Pinot* est d'usage très répandu, *Pineau* rare, local et suranné.

Historiquement, les vignobles de la France septentrionale, assise spatiale traditionnelle de ces deux cépages, sont répartis en deux espaces par une ligne méridienne qui passe en aval de Blois. Côté oriental, les vignobles ligériens du Blésois jusqu'au Massif Central, au long du Cher, de l'Allier et de la Loire, la Bourgogne, la Champagne, l'Alsace, le Jura, etc. sont des pays de *Pinot*. Côté occidental, les vignobles plus restreints de Loire : la Touraine, l'Anjou et le Poitou sont des pays de *Pineau*.

Certes, il n'existe pas de ligne de démarcation mais une membrane ou un ruban qui sépare les deux zones où *Pinot* et *Pineau* se côtoyaient ou se côtoient encore dans le vignoble. De plus, des îlots de *Pinot* et de *Pineau* existèrent un peu partout. Certains demeurent. Au sud, où ces cépages sont moins représentés ou ont été adoptés plus récemment, la question ne s'est pas posée avec la même acuité.

Nous savons, grâce aux ampélographes, que longtemps *Pinot* fut noir, rarement gris, exceptionnellement blanc et que *Pineau* fut blanc, sous diverses variétés, une seule fois noir, à partir des environs de 1800 sous le nom de *Pineau d'Aunis* (Rhcl 1). Si les *Pinots* sont des variations d'une même souche, *Pineaux* blancs et noir ne forment pas une famille.

Les ampélographes, maintenant suivis et confortés par les généticiens, ont assigné la Bourgogne et l'Anjou comme lieux d'origine respectifs à *Pinot* et à *Pineau*. C'est là que l'un et l'autre, dans des conditions qui restent à éclaircir, furent obtenus et multipliés, puis que leur succès les fit envoyer sous d'autres cieux, à la conquête de nouveaux vignobles, en France puis dans le monde.

Le *Pinot* de Bourgogne est certes un cépage de culture délicate, mais son raisin est de grande qualité et ses capacités d'adaptation exceptionnelles. En conséquence, il a été introduit dans de très nombreux vignobles, avec plus ou moins de bonheur, et s'est retrouvé en concurrence avec des cépages locaux. Ce fut le cas dans le Val de Loire. Sous le nom de *Chenin blanc*, le *Pineau* a, lui, suivi une route presque comparable, avec un succès moins éclatant. Le *Pinot* tolère le climat tempéré, le *Pineau* ne supporte pas le climat continental.

Pinot est un nom connu du monde entier. En revanche, *Pineau*, désignant un cépage, a, pour sa part, presque disparu de l'usage puisqu'il est réservé à deux cépages du Val de Loire peu cultivés, l'un noir, l'autre blanc : le *Pineau d'Aunis* et le *Menu Pineau*, Orbois de son nom ancien et dorénavant seul reconnu dans la nomenclature officielle.

Grâce à l'*Ampélographie rétrospective* de J. Roy-Chevrier (1900) et, à un moindre titre, à l'*histoire de l'ampélographie* de C. Tallavignes (1901), il est possible de suivre le fil du temps et les écrits sur la vigne et les raisins laissés par des auteurs nombreux et divers dans leurs intérêts, jusqu'au début du 19^e siècle. De 1400 à 1800, la bibliographie est disparate et indigente. Ensuite, les ampélographes entrèrent dans le jeu et le contenu des publications fut radicalement modifié, gagnant en homogénéité et en précision. La coupure aurait pu être effective quelques décennies auparavant, à la fin du 18^e siècle, si l'abbé Rozier avait été en mesure de mener son projet à terme. Chaptal et d'autres, au début du 19^e siècle, s'attachèrent à publier les travaux et les notes de Rozier, préservant ainsi de l'oubli la contribution de ce précurseur.

Roger Dion, par sa connaissance des vignobles jusqu'au 19^e siècle, livre des clefs de compréhension sans équivalent.

Enfin, toutes périodes confondues, l'inestimable *Dictionnaire des noms de cépages de France* de P. Rézeau (1998, 2014), est le guide qui, par la précision de ses références et la richesse de sa bibliographie, ouvre de très nombreuses portes*.

*Une première étude, consacrée au nom Pineau d'Aunis a mis en évidence la polysémie du mot pineau et la nécessité de poursuivre les recherches. Je remercie ici toutes celles et ceux qui ont bien voulu lire le texte que je leur ai soumis à un moment ou à un autre et qui m'ont évité des erreurs ou des omissions.

Nous verrons, dans les pages qui suivent, que ce qui paraît aller de soi aujourd'hui nécessita au moins cinq siècles d'éclaircissements.

2 Graphies et sens des mots

Il faudra considérer tour à tour Pinot et ses variantes, Pineau et pineau, dans leurs divers emplois et acceptions, cinq au total, de 1375 à 1901, tels que l'écrit permet de les saisir.

2.1 – deux graphies, plusieurs sens

Du milieu du 17^e siècle à la fin du 19^e, soit pendant 250 ans, pineau fut la graphie presque exclusive, tant pour la Bourgogne que pour le reste de la France. La Loire était presque absente des ouvrages spécialisés dans la culture de la vigne qui, jusqu'à 1800, mentionnaient les raisins cultivés. La quasi-totalité des mentions touchait à la Bourgogne et à ses vignobles satellites dont l'Orléanais faisait alors partie.

La clarification lexicographique qui prévaut aujourd'hui eut lieu à la toute fin du 19^e siècle, à la suite d'après débats tranchés au Congrès des vignerons de Chalon-sur-Saône en 1896 (Berget et Roy-Chevrier 1898, Berget 1898) et gravés ensuite par E. Durand dans le marbre de la magistrale *Ampélographie* publiée en sept volumes de 1901 à 1909, sous la direction de Paul Viala et de Victor Vermorel, laquelle fait toujours autorité.

Aussi loin que les sources écrites permettent de remonter le temps, Pinot et Pineau apparaissent à peu près en même temps dans les textes, vers 1400 : Pinot en Bourgogne et Pineau dans la Loire, en Poitou, sous ces deux graphies distinctes. Pinot est noir, Pineau blanc. Ce sont des noms de raisins. Ils sont mentionnés dans des écrits divers, peu souvent mais sans interruption. Une mention isolée de 1183 : *plantae pinaudi*, requiert un traitement propre.

En sus de l'homonymie et de l'homophonie, existe aussi un sens de Pineau (plus que de Pinot) qui a été négligé par les ampélographes et les historiens, celui de pineau employé comme substantif :

- Apparenté à un nom propre qui exprime l'identité d'un cépage, *Pineau* (comme *Pinot*) relève presque de l'onomastique : c'est le nom d'un raisin particulier personnifié qui peut trouver sa source dans une qualité, dans un nom de personne ou dans un toponyme. Fixé, il se transforme en nom propre, sorte de patronyme.

- Nom commun appliqué à divers vins ou à divers raisins, *pineau/pineaux* a longtemps revêtu un sens courant, synonyme de délicatesse et de finesse, ce qui fut pas le cas de la graphie pinot. Parfois même, on trouve le substantif adjectivé : *un vin pineau**. C'est ce sens, peut-être primitif, qui, peu à peu occulté par le nom de cépage, nécessite une attention particulière.

**Dans le Dictionnaire de la langue du vin de Martine Coutier (1977), qui ne traite pas des cépages, il ne se trouve pas d'entrée pineau au sens de vin fin et délicat. Dans le langage œnologique en langue d'oïl, Albert Henry (1996) ne mentionne pas le mot.*

Pendant plusieurs siècles (1400-1900), l'usage a réuni sans le discernement souhaitable les deux acceptions, nom propre et nom commun : le Pineau et un pineau ou des pineaux. L'écheveau des sens n'est pas aisé à démêler.

Enfin, l'usage répandu aujourd'hui d'écrire les noms de cépages, avec une lettre capitale (Pinot, Pineau) conformément au *Code International de Nomenclature des Plantes Cultivées*, n'était pas de mise, ce qui prive le lecteur d'un repère.

2.2 - Les sources

Les sources disponibles sont de trois ordres. On trouve, souvent avec leurs ambiguïtés, des mentions des deux noms :

- dans des documents de la pratique, privés ou publics : chartes, comptes, ordonnances ... cette source est loin d'être épuisée ; de plus, elle a été explorée par les historiens à des fins d'histoire économique et sociale sans attention suffisante portée à la signification ampélographique des mentions ;

- dans des ouvrages techniques traitant de viticulture (Liébault 1572, Serres 1600 ...), puis à partir de 1809 dans les catalogues de collections (Hervy, 1809, Hardy 1848, Bury 1880 ...), dans les études de vignobles (Jullien 1816, Rendu 1859, Guyot 1868 ...) et dans les *Ampélographies* (Odart 1845-, Mas et Pulliat 1875-78 ...) ; quelques rares dictionnaires de langue se rattachent à cette catégorie car ils en résument le savoir (Cotgrave 1611, Ménage 1694/1750, La Curne de Sainte-Palaye av. 1781, encyclopédies, glossaires régionaux ...) ;

- dans des textes littéraires en moyen français (E. Deschamps, *XV joyes de mariage*, *Sermon joyeux* ..., F. Rabelais ...).

2.3 – Raisin et vigne

Jusqu'au 19^e siècle, raisin ou vigne sont les deux mots les plus fréquemment employés, parallèlement à vin (cf. 5., 6). Plant et complant sont d'un usage un peu moins courant. Cépage est absent, à une ou deux exceptions près.

La traduction française du *Livre des propriétés des choses* de Barthélémy l'Anglais (vers 1240) effectuée par Jean Corbechon en 1372, précise dans l'introduction aux chapitres consacrés à la vigne :

« Vigne est un nom qui signifie plusieurs choses, car aucunes fois vigne signifie la plante ou le vin croist, et aucune[s] fois elle signifie le lieu ou elle est plantee. Et selon ces deux significacions, nous ferons deux chapitres de la vigne ... » (Henry 1996, 1 : 54).

Vigne, plant, complant peuvent être synonymes :

« ... les raisins qui n'ont atteint parfaite maturité, rendent vins verds et cruds, de quelque bon complant que soient les vignes » écrit Julien de Paulmier, traduit par Jacques de Cahaignes en 1589 dans le *Traité du vin et du sidre* (p. 35).

M. Le Mené cite une occurrence de *seppaige* en Anjou en 1445, de bon cépage en 1475 (1982 :367). F. Henry (2007b : 166) cite Jacques Gohory en 1549 : « Tout le complant ensemble est dit *vinea*, le sep entier les latins ont nommé *vitis* ... ». En 1203, près de Tours, une mention de vigne (*vinea*) qui a été plantée avec des ceps orléanais (*vitibus aurelianensibus*) attribuée à *vitis* le sens de cépage. Ces occurrences sont exceptionnelles (annexe 1b)*.

Les auteurs cités dans l'exposé de la Période 1, fourniront de multiples exemples du vocabulaire utilisé (cf. 5. ; 6.). Il sera utile de se rappeler ces synonymies pour examiner la charte de 1183 (cf. 3.2).

- 'Cultivar' plutôt que cépage.

Le terme cépage, au sens où nous l'entendons aujourd'hui : plant de vigne cultivée (TLFi), apparaît au 18^e siècle, à ma connaissance chez Maupin, sans postérité immédiate. Sa définition précise actuelle est liée au développement de l'ampélographie au 19^e siècle. Le mot a été promu par Odart, dans son *Ampélographie* ou *Traité des Cépages* de 1845. Son emploi se généralisa alors sans tarder dans le milieu des ampélographes.

Dans l'édition originale de *Topographie de tous les vignobles connus* en 1816, A. Jullien employa rarement le mot cépage (4 occurrences). Sous l'orthographe *cepage*, le mot fut en revanche employé à de très nombreuses reprises (une centaine d'occurrences) dans la 5^e édition parue en 1866.

Pour les Périodes antérieures étudiées ci-dessous (1 et 2a), et afin de ne pas introduire de notions anachroniques, il est utile d'adopter un mot qui n'existait pas dans le vocabulaire de la vigne des siècles considérés. Or, tous les mots du vocabulaire courant : vigne, raisin, variété, sorte, espèce ... furent employés à un moment ou à un autre entre 1400 et 1800. Ces mots doivent être réservés à leur contexte temporel et culturel, en tant que mots du vocabulaire courant ou technique.

Le terme, alors inusité, de 'cultivar' (néologisme issu, par contraction, de l'anglais *cultivated variety*) : plante cultivée résultant de mutations ou de sélections, sous-entendu ici de *vitis vinifera*, entre guillemets simples, sera préféré afin de ne pas projeter dans le passé la signification précise et récente, étrangère aux écrits considérés, que véhicule le terme cépage. Le plus souvent possible, les termes propres à chaque source seront conservés (raisin, vigne ...).

2.4 - Les emplois et les sens de Pinot-Pineau-pineau

Les mentions anciennes de ces deux noms actuels de cépages distincts et identifiés sont souvent entachées de l'incompréhension des sens divers qu'ils ont recouverts, celui de Pinot (noir) s'étant imposé au détriment des autres, souvent considérés comme des variantes orthographiques du seul Pinot bourguignon, qualifié de

« vrai » pinot. L'interprétation des mentions présentes dans les écrits de toute sorte, jusqu'à la fin du 19^e siècle, n'en est pas facilitée ; pas plus que ne l'est le décryptage des écrits allusifs sur les cépages anciens de nombre d'auteurs contemporains.

Si l'on accepte de clarifier, parfois artificiellement, le sens des termes en assimilant l'usage de Pinot et de Pineau à celui de noms propres et l'emploi de pineau (avec p minuscule) à celui de nom commun, selon ces graphies anachroniques, les textes sollicités gagnent en intelligibilité.

Dans l'étude ci-dessous, et dans la mesure du possible, les divers emplois et sens rencontrés dans les textes seront indiqués comme suit :

- sens [1] = raisin/cépage de Bourgogne, Pinot, couleurs : noire le plus souvent, rarement blanche ou grise ;

- sens [2] = raisin/cépage de Loire, Pineau, couleurs : blanche, le plus souvent synonyme de Chenin, rarement d'Orbois (menu Pineau) ; très rarement, noire, au sens de Pineau d'Aunis, à partir du 19^e siècle.

- sens [3] avec un p minuscule = raisin/cépage - vin ; plant de qualité, peu productif, de conduite délicate - vin de qualité, vin fin ;

- sens [4] = graphie Pineau pour Pinot [1] ;

- sens [5] = graphie Pinot pour Pineau [2] ;

En cas d'impossibilité à trancher [?].

Le récapitulatif des usages relevés de 1375 à 1901 est présenté dans un Tableau (cf. annexe 5).

2.5 - Trois grandes périodes

L'examen systématique des mentions écrites de Pinot, Pineau et pineau conduit à répartir l'usage des trois mots en deux périodes principales de longueur à peu près égale. La première couvre les années 1375-1611. La seconde comprend les années 1667-1900, avec une césure induite par un changement dans la bibliographie peu après 1800.

Auparavant, un temps de longueur indéterminée, du fait de ses lacunes documentaires, est illustré par une seule mention en 1183, douteuse et sans écho jusqu'à la fin du 14^e siècle. Il ne peut pas être institué en période, par manque de consistance.

La première période (1375-1611) est caractérisée par la distinction entre Pinot [1] et Pineau [2], la deuxième (1667-1900) par la suprématie de Pineau [4] au détriment de Pinot [1]. De rares usages de Pinot [5] sont relevés au 19^e siècle.

Pendant cinq siècles, pineau [3] est toujours présent, au moins en sourdine. Il est possible que ce sens résiduel soit le vestige du sens primitif du mot à l'origine de Pinot et Pineau.

Une troisième période, dans laquelle nous nous trouvons, a été ouverte en 1901, quand Pinot et Pineau sont devenus univoques.

Dans la présentation des arguments, seront distinguées : Période 1 (1375-1611) ; Période 2 subdivisée en 2a (1667-1809) et 2b (1809-1900) ; Période 3 (1901-). La Période 2 se distingue par la suprématie du discours savant.

L'identification des vins par la localisation des vignes dont ils sont issus, donc par leur assimilation à un lieu, apparaît dans les sources médiévales il y a un millier d'années, en référence à des vignobles dont beaucoup sont toujours en activité*. Pour leur part, les noms des raisins ou cépages que nous connaissons ne commencent d'apparaître sporadiquement dans l'écrit qu'au 14^e siècle.

*Il en allait de même dans la Gaule romaine : vin des Bituriges, des Allobroges ... sans que la relation aux cépages puisse être établie.

Auparavant, l'intérêt était porté aux vins. R. Dion (1959) a mis en évidence ce phénomène, lié au commerce des produits de qualité attesté dès le 12^e siècle. F. Henry (2007b : 133) souligne que le vocabulaire spécifique à la vigne et au vin, qui ne formait pas pour autant une terminologie, se concentrait sur le vin. On s'intéressait alors plus au produit qu'à ce dont il était issu. Une mention *plantae pinaudi* en 1183, près de Vierzon, demande sa mise en perspective et un examen des autres mentions, notamment en langue latine, connues aux 11^e et 12^e siècles dans le domaine ligérien.

3.1 - Un contexte flou

Les références sont peu nombreuses, inégalement réparties dans le temps et l'espace. L'origine des mentions, ecclésiastiques ou seigneuriales pour la plupart, constitue un filtre en faveur des vins de qualité, ce qui n'est pas contradictoire avec la mise en place d'un cadre de référence destiné à durer des siècles et ne rendant que partiellement compte de la réalité comme de la variété des vins.

3.1a - Vins et vignobles

Les illustrations les plus fameuses de la distinction géographique des vins, en langue française, sont la *Bataille des Vins* d'Henri d'Andeli au début du 13^e siècle et la *Disputoison du Vin et de l'Jaue*, à la fin du même siècle.

- Dans la *Bataille* se trouvent une cinquantaine de vins, tous identifiés par leur vignoble.

Même s'il ne faut pas accorder une valeur documentaire excessive à ce texte car, outre les fins politiques, la recherche de la rime y tint nécessairement une place déterminante dans le choix des toponymes, l'absence des 'cultivars' dont sont issus les vins se révèle significative car si les raisins, comme on les appelait alors, avaient porté de nombreux noms distinctifs, ils auraient aussi bien procuré des rimes. Quelques exemples extraits de la liste des vins (blancs), ici sans jugement de valeur de la part de l'auteur, donc avant le début de la « bataille », à proprement parler, soulignent sa façon de nommer : Vins d'Alsace, de Moselle, d'Aunis, de La Rochelle, de Saintes, de Taillebourg, de Provence, de Montpellier, de Narbonne, de Béziers, de Carcassonne, de Moissac, de Saint-Emilion, d'Orchaise, de Saint-Yon, d'Orléans, de Jargeuil, de Meulan, d'Argenteuil, de Soissons, d'Hautvillers, d'Anjou, du Gâtinois, d'Issoudun, de Châteauroux, de Sancerre, de Vezelay, d'Auxerre, de Tonnerre, de Flavigny, de Saint-Pourçain, de Chablis, de Beaune, etc. (Voir la carte établie par A. Henry en 1996, 2 : 153).

- Dans la *Disputoison*, vers 1300, se trouvent souvent les mêmes vins, par exemple de Beaune, d'Auxerre, de Clamecy, de Nevers, de Saint-Pourçain, de La Rochelle, de Gascogne, d'Aunis, le Vin François, le Vin Rinois, le Vin Grec, le Vin de Chypre ... souvent personnifiés pour servir le propos, désignés par un patronyme : Beaune, Rochelle, etc. Se trouvent aussi, quoique rarement, des

types de vins : Vin Muscadet, Vin de Garnache ; ce dernier, selon A. Henry, désigne plus précisément un cépage, le grenache.

● Nombre de ces vignobles sont connus à partir d'autres sources. R. Dion (1959, 2^e partie, *passim*) livre aussi des exemples où, à partir des 9^e-10^e siècles, et avant 1300, les vins sont qualifiés par leur qualité, souvent de façon hyperbolique, par leur provenance et exceptionnellement par la sorte de raisin qui a servi à les fabriquer, ce qui est moins précis qu'un nom de 'cultivar' (cf. 3.1b).

Quelques exemples tirés de R. Dion (1959) :

Les vignes peuvent être qualifiées, comme celles de Laon, d'« *optimae* » en 901 (p. 231, n149) ;

« *Vinum pretiosissimum* », en Calaisis, 1178 (p. 241) ;

« Li bons vins de Soissonnoys », « cil de Loon » au 13^e siècle (p. 210)

« *Vini de Reme's* » (vins de Reims) en 1275 en Angleterre (p. 232) ;

Au 13^e siècle, « *vina de Rino* » ou « *vina riniensa* » pour les vins du Rhin (p. 232) ;

« Vin de Rivière », localité de la Marne au 13^e siècle (p. 233) ; à de multiples reprises, vins d'Orléans, d'Auxerre, de Saint-Pourçain, de France, etc.

3.1b - Sortes de vins, sortes de raisins

Citant la Coutume du Beauvaisis rédigée à la fin du 13^e siècle par Philippe de Beaumanoir, R. Dion (1959 : 238) relève trois sortes de vins classés selon leur rapport. En haut de l'échelle se trouvait le « vin formentel », à 12 sous de rente le muids, puis le « vin moreillon » à 9 sous, enfin le « vin de gros noir ou de goet » à 3 sous.

Les travaux des ampélographes établissent que fromenteau et morillon constituaient un binôme pour désigner deux sortes de raisins de qualité, l'un blanc comme le froment, l'autre foncé comme le signifient soit le terme *moré*, *mouré*, soit *le Maure*, selon l'étymologie retenue.

La symétrie hiérarchisée fromenteau et morillon d'une part, gros noir et goué de l'autre, crée deux classes de vins blancs et rouges : celle des vins fins et celle des vins grossiers associées à des noms de raisins dont il est difficile de dire s'ils étaient, à l'époque, réellement individualisés ou s'ils représentaient des qualités, des intra-variétés ou des familles de 'cultivars'. Il est en effet difficile de trancher sans faire appel à des mentions bien postérieures et sans postuler une stabilité du vocabulaire ou l'improbable existence d'une terminologie précoce (Henry 2007a : 52).

Bien qu'elle ne mentionne pas de vignobles, cette référence dans le Beauvaisis concernait, au moins prioritairement, les vins de (Basse-) Bourgogne (Auxerre, Tonnerre), de France (Ile de France étendue) et de l'Orléanais.

Les propos sur la qualité et la provenance peuvent être rapprochés d'un ban de la ville de Saint-Omer qui, daté de 1268-1285, évoque le respect des vignobles, dans l'esprit de ce que nous dénommons aujourd'hui les origines protégées. Le texte stipulait que c'était un forfait que de faire passer l'un pour l'autre, en les mélangeant, du vin d'Auxerre et du vin de Soissons ; ou de mélanger du vin de treille et du vin d'Orléans pour le vendre comme vin d'Orléans (cité par Dion : 230, n 144).

3.1c – Vignes, plants et raisins

Les plants de vigne ne portaient pas de nom. Eux aussi étaient dénommés par leur provenance, selon le même mode de désignation que les vins :

- Des vignes « d'Allemand » près de Soissons en 965, d'après R. Dion (1959 : 208) ;
- Une vigne bordelaise en Anjou en 1050-60 : *vinea burdegalensis* ; et d'autres en 1112, 1282 (Le Mené : 367), (annexe 1b) ;
- une vigne plantée de ceps orléanais en 1203 dans la vallée du Cher, à hauteur de Tours : *vinea [...] de vitibus aurelianensibus* ; et d'autres dans des comptes du trésor royal en 1230, 1243, sous la forme *vineae aurelianenses* : vignes orléanaises (Dion 1959 : 255), (cf. annexe 1b).

Le bilan est maigre, réduit à trois occurrences en Loire, de deux plants de vignes dont on ignore précisément ce qu'ils étaient. Rien n'assure en effet que le bordelais soit un Cabernet, ni que l'orléanais soit un Pinot, quoique l'appartenance de ce dernier au groupe plus étendu des noirs soit très vraisemblable.

Tel est le contexte pluriséculaire de bons vins et, à titre exceptionnel, de vignes ou de plants identifiés par le nom du vignoble éloigné dont ils étaient issus.

L'identification s'effectue par un toponyme qui peut être un nom de ville comme Orléans, Auxerre, le nom d'une région comme la France (francilienne étendue) des vins français, le Rhin etc., ou encore par un gentilet : bordelais, orléanais, pour des vignes ou des plants qui peuplent les faubourgs d'une ville, une région ... à la manière d'habitants. Dans son glossaire, A. Henry (1996) qualifie de personnification ces façons de procéder. Cette incarnation fait partie du processus de transformation des noms de raisin ou de 'cultivar' (nom commun) en nom propre.

Ce mode de désignation par association d'un vin de qualité et d'un lieu conduit à leur assimilation par métonymie et se révèle une constante pluriséculaire. Toutefois, l'on était bien loin encore du discours sur le *goût du lieu* qu'évoquent J.-B. Garcia et T. Labbé (2011 ; Garcia 2014).

Les noms de 'cultivar', nouvel identifiant autonome, fondés sur une particularité, se font peu à peu une place dans l'écrit, à partir de 1400.*

*Pour les modes de formation et l'étymologie des noms de cépages, voir P. Rézeau (1998 : 17-23) et X. Favà I Agud 2001.

Pineau et Pinot font partie des premiers noms à apparaître après ceux, plus génériques et déjà cités, de fromenteau et de morillon, auxquels il faut rajouter le chauché noir en Aunis, attesté en 1268 (Jourdan 1866 : 262). P. Rézeau (2014) énumère aussi quelques noms de « cépages » qui, mentionnés à la fin du 14^e siècle, ne doivent rien à leur provenance : *arbane (alban)*, *malvoisie*, *muscat*, *noyrien*, *saulvoignien*, *treceau*. S. Leturcq, dans un dépouillement encore inédit des comptes de 1385 du comte de Blois, conservés à la bibliothèque municipale de la ville, a relevé la mention, dans diverses vignes comtales, de l'*auvernat*, du *fromenteau* et du *tendrier**. Il est certain que d'autres recherches dans les documents de la pratique révéleront l'existence, dès ou avant le 14^e siècle, d'un nombre plus élevé de 'cultivars' auxquels attention n'a pas été prêtée. Il reste à s'interroger sur les raisons et les causes de cette apparition quasi simultanée sous divers cieux.

3.2 – Que sont les *plantas pinaudi* de 1183 ? En collaboration avec Monique Bourin

Une mention de 1183, qui appartient à ce temps du vin et des vignobles, intéresse directement notre propos puisqu'elle contient le groupe de mots *plantas pinaudi*. Isolée et ressortissant à un mode de désignation sans équivalent à son époque, cette mention demeure énigmatique. Bien qu'elle semble apporter une réponse à la question conclusive de la Période 1 (cf. *infra* 4.), elle ne peut être retenue.

3.2a - Les *plantas pinaudi* de Mennetou-sur-Cher

Cette unique mention antérieure à 1375, se révèle, par sa forme, vraisemblablement issue du langage parlé, le français, la langue d'oïl et non de la langue savante, le latin. Peut-elle, à défaut d'apporter une solution pleinement satisfaisante au problème de l'étymologie, illustrer le processus qui a conduit, depuis une racine qui nous échappe, à Pinot, Pineau et pineau deux siècles plus tard ?

Quoiqu'en latin, elle apparaît, dans cette charte, comme la traduction forcée d'un ou deux mots : *pinaudus* à coup sûr et peut-être *planta*, (nom(s) commun(s) ? nom(s) propre(s) ?) du langage courant.

Elle ouvre la porte à bien des conjectures et demande donc que le chemin qui va de ce qui est raisonnablement établi à ce qui est plus spéculatif soit bien balisé.

3.2b - Le texte et sa traduction

La charte rapporte le règlement, par Hervé, seigneur de Vierzon, d'un contentieux entre les moniales de Mennetou (sur Cher) et ses hommes à propos du tènement d'un collibert dénommé Martin du Breuil « *tenementum martini de brolio* ». Pour résoudre le différend, Hervé, explique la notice, confirma les moniales dans leurs droits sur ce tènement ; en contrepartie, les saintes femmes abandonnèrent ou restituèrent à ses hommes, entre autres, (les) « *plantas pinaudi* » qui nous intéressent : « *sanctae moniales ... dimiserunt hominibus suis plantas pinaudi et unum aripennum et duas bossellatas terre ...* ».

Les citations de cette brève mention ont jusqu'ici été données en français, sous la forme « Plantes de Pinaud », désignant un toponyme, notamment par Duchaussoy (1887 : 292) et par P. Rézeau (1998 : 189, 192 ; 2014 : 287, 291) d'après les observations de A. Valois, consignées par Duchaussoy. Dans la bibliographie récente, on voit l'hypothèse de P. Rézeau, pinaud « peut-être » pour Pinot ou Pineau, se transformer subrepticement en certitude.

Le contexte de la notice confirme le sens topographique, sinon toponymique, donné par Duchaussoy* et repris par Rézeau car il s'agit d'équivalences en possessions ou en droits fonciers. Les moniales ne s'acquittent pas de leurs exigences sur le tènement par le don de plants (ceps, crossettes ou autres chevelus). Elles le font par l'abandon de leurs prétentions ou par une restitution, à des conditions difficiles à élucider tant le texte est laconique et d'un énoncé peu classique. Ce problème peut ici être laissé pendant car il n'affecte pas directement la signification de *plantas pinaudi*.

*Les quatre feuilles de section de la matrice cadastrale de Mennetou-sur-Cher de 1828 (Arch. Dept. Du L.&C. 3P2/136/1-4) ne mentionnent pas de lieu-dit Plantes de Pinaud comme l'avance Duchaussoy. La légende montre la concentration des vignes à proximité immédiate de la ville (Section C).

Une dizaine de vignes ou de clos y sont répertoriés sans la moindre référence à pinaud.

Quel est l'objet de la restitution ?

- que sont les *plantae* ? Des plants, des vignes, un clos de vignes, un plantier ou d'autres végétaux ?

- s'agit-il vraiment d'un toponyme ?

- s'il s'agit d'un bien, une terre plantée de vignes, ce bien était-il planté à Pinaud (lieu-dit) de pinaud ('cultivar') ou par un dénommé Pinaud ?

Examinons tour à tour *pinaudus* et *planta* :

● – *Pinaudus*

○ S'il s'agit d'un nom de raisin, *pinaudus* utilisé au singulier est une forme sans équivalent. Quoique rares, les exemples d'identification attestés dans le domaine ligérien aux 11^e et 12^e siècles employaient la forme du pluriel : des vignes ou des ceps qualifiés par leur provenance et non par un nom de raisin. De plus le qualificatif était un nom de lieu adjectivé comme les *vineae burdigalenses* (vignes bordelaises) ou les *vites aurelianenses* (ceps orléanais), en référence aux villes auxquelles étaient rattachées les vignes (ou les vins), de près ou de loin (cf. 3.1a). On attend donc au moins *plantae pinaudae* donc ici *plantas pinaudas* et non *plantas pinaudi*. La formulation retenue en 1183 serait à la fois anachronique et sans postérité. Elle n'est donc pas intelligible au sens de 'cultivar', quelle que soit la signification retenue (clos, plantier, jeune vigne, crossette, etc.), d'un raisin ou plant du nom de pinaud (cf. 2.). Cette lecture de *pinaudus* doit être écartée.

○ S'il s'agit d'un anthroponyme : les plants ou les jeunes vignes d'un dénommé Pinaud, outre le fait que les individus étaient alors dénommés, comme le collibert Martin du Breuil, par leurs nom et surnom (Bourin, Chareilles 2014), même en admettant qu'il s'agissait d'une désignation ancienne et simplifiée dans sa formulation car elle s'appliquait à un individu décédé, y voir un dé-onomastique engendre des implications en chaîne qui mènent à une explication trop hasardeuse par son anachronisme : l'existence, dès avant 1183, de ce qui s'apparenterait à une lignée de Pinaud pépiniéristes aux alentours de Vierzon, voire à un nom de marque, pour assurer la pérennité du patronyme pinaud et sa transformation en substantif. De plus, dans cette perspective, ces Pinaud seraient les auteurs de l'obtention du 'cultivar' Pinot [1] ou Pineau [2] ou auraient usurpé la désignation du raisin ou plant obtenu ailleurs.

Une allusion anthroponymique paraît néanmoins acceptable du fait que le texte en langue latine laisse penser que *pinaudus* est la traduction d'un mot de la langue parlée.

Dans un texte languedocien du tout début du 9^e siècle, intervient un dénommé *Pinaudus* dans un contexte totalement étranger à la vigne. Cet anthroponyme est donc attesté (Vic, Vaissette 1730 : 779-80)*.

*Que Monique Goulet, qui nous a fait découvrir l'existence de ce texte, trouve ici l'expression de nos sincères remerciements.

Pour autant, le passage du patronyme Pinaud à un (ou deux) nom de 'cultivar' est une hypothèse dont les prolongements sont irrecevables à partir du seul texte de 1183.

Il faudrait qu'existent ailleurs des mentions à ce jour inconnues, des chaînons manquants qui établissent que le 'cultivar' existait autre part et qu'il aurait été introduit sous son nom à Menetou sur Cher*.

*Pour les ampélographes et les généticiens, l'Anjou et la Bourgogne sont les lieux respectifs d'obtention du Pineau et du Pinot.

● – *plantae*

○ En latin classique *planta* signifie jeune plant (à repiquer), sens que le mot plant retrouve en moyen français, en parallèle à celui de plante ou de variété. En latin médiéval, selon les lexicographes (du Cange, Niermeyer), ce n'est pas le cas : *planta* peut signifier lieu planté, voire pépinière, parfois de vignes mais pas de façon exclusive, parfois même lieu planté de jeunes vignes ; *planta* peut implicitement signifier l'existence d'une clôture, une haie de végétaux et par extension un clos, et encore par extension un clos de vignes parce que ces dernières demandent d'être protégées des prédateurs.

D'autres mots existent en latin médiéval, en divers lieux et à différentes dates, pour désigner tout ou partie de réalités similaires : comme *plantum*, *plantarium* au sens de pépinière, *plantica* au même sens et à celui de plant, *plantula* au sens de jeune plant.

A défaut de pouvoir trancher à partir d'exemples extraits de textes latins, il est possible d'avoir recours aux sens des mots plant et plante dans les traductions françaises de Barthélémy l'Anglais et de Pierre de Crescens à la fin du 14^e siècle, recours qui se justifie si l'on estime recevable l'hypothèse selon laquelle *plantas pinaudi* serait la transcription en latin d'un groupe de mots nominal en langue d'oïl.

Dans le *Rustican*, traduction française (1373-74) de l'*Opus ruralium* de Pierre de Crescens (vers 1300), trois sens du mot plante se dégagent dans le Quart livre consacré à la vigne, selon le contexte : 1. Sarment, scion, bouture à replanter, chap. IX et X, à propos des prélèvements à faire pour disposer de matériel végétal à repiquer sur place ou ailleurs. (*Ru* 57, 60, 65, 66) - 2. Cep, pied de vigne, synonyme de vigne, chap. X et XI, à propos de la plantation et de l'entretien des vignes (*Ru* 60, 69, 73) et *passim* dans les différents chapitres ; mais aussi au sens de matériel végétal (*Ru* 75, 82) - 3. Au sens de plantes (autres) au chap. XVIII (*Ru* 150). (annexe 1)

Albert Henry (1996, 2 : 57) mentionne ce sens 3 dans une version en latin de 1474 de l'*Opus ruralium* (dite *Lo74*) où la vigne est présente parmi d'autres plantes au livre II qui a pour titre : *De natura plantarum ...*

Dans la traduction française du *Livre des propriétés des choses*, de Barthélémy l'Anglais (vers 1240), par Jean Corbechon (1372), au livre VIII consacré à la vigne, le mot plante n'apparaît que deux fois, au tout début, pour caractériser la vigne parmi les végétaux : « la plante de vigne est ainsi appelée ... » (*PR* 2) et « la vigne sus toutes autres plantes requiert grand labourage ... » (*PR* 4). La vigne est une plante, au sens où nous l'entendons de nos jours, à rapprocher du sens 3 du *Rustican*. Plant est ici absent, inclus dans le mot vigne.

Ainsi, la présence de vignes, au sens générique, est rendue probable par tous les contextes d'emploi des mots *planta*, plant et plante, étroits ou étendus, en latin et en français.

○ S'agit-il, rapproché de *pinaudus*, d'un élément à portée toponymique ?

Vraisemblablement pas car, si c'était le cas, la formulation serait du type *terra* ou *vinea ad plantas pinaudi*. Dans la charte de 1213, des prépositions comme *ad : infra, in* sont utilisées pour introduire une localisation (*infra parochiam Luriaci ... in terram Graciaci ... in terram Danesii ... in parochiam de Sellei ... in terram Pung-*) (annexe 1b).

Ici la mention a une résonance topographique mais pas toponymique.

3.2c – Les vignes d'un dénommé Pinaud

Si l'on revient, en conclusion, au groupe de mots nominal *plantas pinaudi*, alors l'expression du renoncement des moniales touche ce que l'on pourrait dénommer, faute de mieux, et pour conserver l'ambiguïté polysémique de *planta*, « les vignes de Pinaud », lieu planté assez longtemps auparavant par un dénommé Pinaud dont n'a survécu que le surnom. La localisation de cette vigne, connue des parties, n'est pas précisée dans la charte.

Si la probabilité que *planta* désigne une vigne est très forte, en revanche, il peut être exclu que ces vignes portent le nom d'un raisin ou plant, Pinot [1] ou Pineau [2], que l'on retrouve plus tard.

4

Pinot [1] noir de Bourgogne et Pineau [2] blanc de Loire, 1375-1611 (Période 1)

Aussi loin que les sources en langue française permettent de remonter, les termes Pinot en Bourgogne et Pineau en Loire, sous ces graphies respectives (et sans majuscules), apparaissent à peu près en même temps, vers 1400. Les deux désignent à la fois un 'cultivar' et un vin fins, le premier claret ou vermeil, le second blanc.

4.1 - Raisins et vins de Pinot [1] depuis 1375 en Bourgogne

Les trois premières mentions de Pinot, en langue française, désignant un raisin noir sont si célèbres qu'il suffit de les rappeler. Raisin noir car vin vermeil signifie rouge vif (vermillon) ; les « autres raisins » du deuxième texte sont des raisins noirs (tresseau) à ne pas mêler au pinot. Ces trois Pinots sont bourguignons.

- **En 1375** - ... [un] poinçon de **pinot** vermeil (*Inventaire ... des ducs de Bourgogne* : 1,421 (Rézeau 1998)).
- **En 1394** - ... ycellui ... dist a iceulx vendengeurs ... que ilz meissent les **pinoz** a part sans y mettre autres raisins (Lettre de rémission de Charles VI en faveur de Sébastien Perthuisot (Roy-Chevrier 1900* : 129)).

*Dorénavant sous la forme abrégée R-C suivie du n° de page.

- **av. 1405** - ... Vins de Tournuz, de **pynos** ceste anne ... (Eustache Deschamps, *Ballade de verdure des vins* (R-C : 126)).

Ici, Pinot [1] désigne indifféremment raisin et vin ; la citation de 1394 introduit, par l'opposition entre les sortes raisins, la notion de qualité attachée à Pinot.

P. Rézeau cite d'autres exemples de l'emploi de Pinot [1] (1998, 2014 : 192), parmi lesquels :

- au **milieu du 15^e** siècle ... Vin vermeil de **pinoz** à Auxerre ;
- en **1562** ... **Pynotz** à Auxerre en 1562 ;
- en **1577** ... **Pignotz** à Bar-sur-Aube.

4.2 - Des vins de Pineau [2] dès (avant ?) 1400 en Loire

Plusieurs sources du 15^e siècle attestent, en Loire, un emploi de Pineau dans un sens propre, contemporain et distinct de celui qu'en faisaient alors les Bourguignons. Le plus ancien texte pourrait dater des années 1380-1400.

4.2a - Pineau [2] et pineau [3] vers 1400 dans les *XV joies de mariage*

Dans la cinquième des *Quinze joies de mariage*, l'auteur disserte des mérites respectifs d'un vieux mari et d'un jeune amant. Il y compare les plaisirs de l'épouse à ceux d'un dégustateur de vins.

Dans le manuscrit de Rouen, considéré comme le plus archaïque, daté des environs de 1400 (éd. J. Rychner 1963)*, on lit :

« Après lesquelx plaisirs [avec son ami], la dame prent autant de plesirs en l'esbat de son mary come ung tasteurs de vins d'un petit ripoppé après ung bon hypocras ou **pineau** ...» (éd. J. Richner 1967 : V, l. 101-105).

*Pour les éditions et les datations des diverses versions du texte, voir, outre Richner et Thom, le site Archives de littérature du Moyen Age www.arlima.net

La date du texte original perdu se situe entre la fin du 14^e siècle, **après 1380** ou du début du 15^e siècle, **avant 1420** (Rychner 1963, Thom 1981). L'identité de l'auteur du texte n'est pas définitivement établie mais, selon J. Richner (1963 : xxxvii), la langue, par ses particularismes, indique l'Anjou et plus précisément le nord du Haut-Poitou. Selon M. Thom, l'origine du texte serait plutôt à rechercher entre la Bretagne et l'Anjou.

Quoi qu'il en soit, cette mention littéraire précoce nous met très vraisemblablement en présence d'un Pineau [2] de Loire (annexe 2).

Un autre enseignement se trouve dans l'association en qualité du pineau, sans qu'il soit besoin de qualificatif, au bon hypocras, boisson alors très prisée et onéreuse (Leturcq 2014). La paire pineau-hypocras se retrouve ailleurs au 15^e siècle (Poitiers 1450 et *Sermon joyeux* ...).

Ici, pineau semble désigner autant un type de vin qu'un raisin et, par essence, un vin fin, ainsi d'ailleurs que Pinot en Bourgogne, à la même époque (cf. 4.1). Pineau cumule les sens [2] et [3].

Des variantes dans les différents textes ou versions du 15^e siècle des *Quinze joies* confirment, à mon avis, ce double sens de pineau : vin fin local et 'cultivar' puisque le Pinot de Bourgogne est dénommé à l'époque, en Loire, le plus souvent Beaune, parfois Orléans (cf. 4.3a et annexe 1).

4.2b - des vins de Pineau [2] à Poitiers, 1406-1450

Les comptes de dépenses de la ville de Poitiers aux 14^e et 15^e siècles, publiés par M. Rédet, comportent trois mentions de vin de pineau en 1406, 1420 et 1450. A chaque fois, il s'agit de présents faits (pots de vin) par les édiles à un personnage important en remerciement de protections ou d'interventions en haut lieu.

•- En 1406, trois personnages bénéficièrent des largesses de la ville, à l'occasion du passage du duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, régent de fait à la suite de la folie du roi ; furent offertes (MSAO 40 : 385) :

- au duc d'Orléans lui-même « deux pipes de très bon vin de **pineau** ».

La ville paya ainsi pour ceci « à Jehan Vaillant, marchand de Poitiers, pour deux pipes de vins de **pineau** données et présentées à mondit seigneur le duc d'Orléans, par ce XXXVI livres. »

- au sénéchal de Poitou, une pipe de vin de pineau :

« Item à Phelipon cousteller, pour une pipe de vin de **pineau** donnée à monseigneur le sénéchal de Poitou XVI liv. XVII s. VI d. »

- au chambellan du duc de Berry, une pipe de vin :

« Item à Guischart Desmer, pour une pipe de vin donnée à Casin de Seranvillers ».

La gradation qui transparait dans la qualité des vins offerts : au frère du roi du *très bon vin de pineau*, au sénéchal du *vin de pineau* et au chambellan du *vin* se révèle factice, au moins pour ce qui concerne les deux pineaux, puisque les prix de ces vins sont comparables, de près de 17 à 18 livres la pipe. Les termes marquent plus le rang des bénéficiaires que celui des vins. La quantité offerte est certainement plus expressive ici de la considération portée aux hauts personnages ainsi qu'il a été souligné dans d'autres circonstances, à Tours (Leturcq 2014).

• - En 1420, la ville offrit à l'évêque de Maillezais (MSAO 40 : 389) « une pipe de vin de **pineau** ... » laquelle fut prise en l'hôtel de Jehan Audoin, receveur de la ville « assavoir ladictte pipe de vin de **pineau** pour le pris de dix-huit livres tournois ... » qui lui fut payée.

•- En 1450 une somme (qui ne précise pas le prix de chacun des divers présents) est portée en dépense pour, entre autres, « deux pipes de vin de **pineau**, trente pots d'hypocras » offerts au patriarche d'Antioche, évêque de Poitiers (MSAO40 : 394). De nouveau Pineau et hypocras sont associés, comme ci-dessus dans les *Quinze joies*.

Ces trois mentions, entre 1406 et 1450 peuvent désigner l'un ou l'autre raisin, Pinot noir [1] ou Pineau blanc [2]. La culture des deux 'cultivars' est en effet attestée dans le Poitou, toutefois à des dates plus tardives. Qu'elles concernent l'un ou l'autre plant, ces mentions paraissent donc également précoces, dans ce contexte ligérien.

Il est proposé d'y voir des Pineaux [2] de Loire blancs pour les raisons suivantes :

- S'il s'agissait de vin de Bourgogne, la précision serait portée dans la justification de la dépense pour souligner la qualité du présent, comme il est noté en 1406 qu'il s'agit de « très bon vin de pineau ».

- Surtout, en aval d'Orléans, le Pinot (noir et introduit depuis l'est), dans les rares occurrences médiévales attestées, est dénommé Orléans, Beaune ou Auvernat (annexe 2). Le terme vin de pineau à Poitiers est un argument en défaveur d'un vin issu du raisin noir de Bourgogne.

L'argumentation ici avancée entre en opposition avec l'interprétation de l'une des mentions de 1406 par Roger Dion (1959 : 296), reprise

par P. Rézeau (1998, 2014 : 292). Dion considère que le pineau mentionné est un Pinot [1] de Bourgogne acheté par les édiles poitevins pour être offert au duc. Cette lecture apparaît anachronique car elle fait appel aux arguments valables, à mon avis, pour la Période 2a, 1667-1809 (orthographe et prédominance du ‘cultivar’ bourguignon, (cf. 5.) pour les appliquer à la période 1 (cf. 4. *supra* et *infra*).

- Au contraire, la répétition des graphies différenciées des suffixes –ot pour le raisin noir et –eau pour le raisin blanc, du 14^e au 17^e siècle (Période 1), fait nettement pencher la balance en faveur du Pineau [2] blanc de Loire (cf. 4.10 : TLFi).

Il faut, de mon point de vue, voir dans ces divers pineaux poitevins ou angevins du 15^e siècle les premières occurrences du Pineau [2] de Loire, *alias* Chenin blanc, tel que le dénomme aussi Rabelais un peu plus tard (cf. 4.4). Présents dans des documents de la pratique, ils confortent la mention littéraire des *Quinze joies* en l’inscrivant dans la réalité.

4.3 - L'équivalence pineau [3]-vin fin, 1400-1500

Cette équivalence, soulignée ci-dessus au 15^e siècle, dans le manuscrit de Rouen des *Quinze joies* et à Poitiers, se retrouve vers 1500 dans d’autres textes littéraires :

4.3a - La première édition des *Quinze joyes de mariage* date de la **fin du 15^e siècle**, chez Guillaume Le Roy. La formulation de la phrase citée plus haut est différente de celle du manuscrit de Rouen, vieux alors d’un siècle (bnf-gallica, vue 39, col.2) :

« comment ung bon tateur de vin feroit dung petit vin ripoppe apres un bon vin ou apres un bon ypocras. » (annexe 2)

Le manuscrit de Rouen (1380-1420) faisait du pineau un synonyme de (très) bon vin. Cette synonymie est éclipsée dans l’ouvrage imprimé qui, d’audience plus étendue, adopte un vocabulaire peut-être plus général et plus compréhensible « bon vin » en abandonnant l’occidentalisme de la graphie pineau. La substitution terme à terme souligne indirectement l’identité ancienne entre pineau [3] et vin de qualité. Les variantes évoquées plus haut vont dans le même sens (cf. annexe 2).

Une édition de 1734 à La Haye, chez A. de Rogissart, selon une édition de 1606, chez Raphaël du petit Val, à Rouen, établie d’après le manuscrit de Rouen (1734 : IV), donne, dans l’esprit du manuscrit ancien :

« après avoir gousté d’un hypocras, ou d’un excellent vin **pyneau** » (p. 67) ; (cf. annexe 2). Cette fois, le qualificatif atteste le sens de pineau [3]. Pour ce qui est du ‘cultivar’, si tant est que la question se pose, l’hésitation, à la date de 1734, doit rester de mise entre Pineau [3] et [4].

Ainsi, selon les éditeurs du texte et le contexte, les mots vin, pineau associés à hypocras sont choisis pour exprimer une même idée de qualité [3]. Les exemples et les comparaisons varient selon les lieux et les dates. La substitution de « vin de Germolles », domaine ducal en Bourgogne, est un indice supplémentaire de qualité sous-entendu par l’usage du mot pineau [3].

4.3b - Vers 1500, dans le *Sermon joyeux de bien boire*, (éd. Koopmans 1988, n°30), texte lyonnais ou parisien, les vers 154-157

le prophète a desclaré
Qu'on boyve muscadet, claré
Ypocras et vin de pyneaux
Et dit qu'on n'y mette point d'eau

ne livrent pas d'indication fiable sur l'identité de ce pineau [1] ou [2] qui se trouve de nouveau associé à l'hypocras. Les termes « claré » et « ypocras » montrent que, ici aussi, ce sont plus des types de vins qui sont évoqués que des 'cultivars' à proprement parler.

Il en va de même pour « muscadet » qui avait alors une signification générale de vin doux, sucré et fruité, synonyme de muscat (Albert 1996, 2 : 251) dont il dérive, et pouvait valoir pour nombre de raisins à forte teneur en sucre (muscats, muscadelle, malvoisie, un peu plus tard chasselas), ce dernier, dénommé « chasselas ou muscadet » par Merlet en 1667/90 : 143). E. Deschamps (v. 1400) place à côté des vins méditerranéens « Garnache, Ganachelle, Vin grec, [...] Marvoisie, le vin muscadé » (A. Héron 1881 : 91), comme le faisait la *Disputoison du Vin et de l'Iaue* vers 1300 (Henry 1996, 2 : 251). J. Liébault (1572/83, VI, 13) cite les « vins muscadets de Frontignan ».

Au livre VI, chap. 9, lorsque Liébault place un « muscadet » au deuxième rang des raisins blancs, entre le frumenteau et le fin pinet d'Anjou, il ne se réfère pas au Melon mais à un raisin fruité. L. Sainéan (1922 : 187) interprète de cette façon les muscadets-muscadeaux de Rabelais qui n'avaient donc rien de commun avec le 'cultivar' Melon, comme le souligne P. Rézeau (1998 : 17, n 15 ; 2014 : 15, n 16).

Si chacun de ces noms évoque bien une catégorie de vin, *vin de pyneaux* devait alors s'inscrire dans le même registre, compléter la gamme des types et représenter les vins fins. Bien que la rime avec eau ne l'exige pas, pineau est au pluriel, peut-être pour associer vin blanc et vin rouge : un vin fin issu de raisins fins. Vin au singulier affirmerait l'expression d'un type dont il existe deux sortes [1] et [2].

Donc, on doit boire *du* muscadet, *du* claret, *de* l'hypocras et *du* vin issu *de* [divers] pineaux, sans les mêler d'eau.

Enfin, la formulation retenue par l'auteur, *vin de pyneaux* implique, par la compréhension attendue des lecteurs contemporains, l'existence du sens pineau [3] : la qualité du vin est déduite implicitement de l'utilisation d'un type de raisin fin, et non d'un seul raisin particulier.

4.4 - Les Pineaux [2] de François Rabelais, 1534

Trois mentions de Pineau par Rabelais désignent pour l'une, à coup sûr, un raisin blanc et, pour les deux autres, très vraisemblablement le même raisin ou vin.

1534 - François Rabelais, *Gargantua* :

1. chap. V : « C'est la Devinière, c'est vin pineau ! / O le gentil vin blanc ! »

2. chap. XXV : « Car notez que c'est viande celeste manger à desjeuner raisins avec fouace fraische, mesmement des pineaux ... »

3. chap. XXXVIII : « puis [Gargantua] beut un horrible traict de vin pineau ».

« Gentil » ce Pineau [2] est donc un vin blanc « noble »* et « vaillant »* [3] mais chacun sait, surtout dans le Val de Loire, que, maltraité dans la vigne ou dans le chai, le Pineau (blanc de la Loire, ou Chenin) peut être imbuvable d'acidité, « horrible » à ingurgiter.

* selon Godefroy, ou encore « élégant », « racé » selon Henry 1996,2 : 239.

4.5 - Les Pinot [1] et Pinet [2] de Jean Liébault, 1570

La traduction en langue française de *l'Agriculture et Maison rustique*, par Jean Liébault en 1564, comprend aussi la refonte complète du *Vinetum* de Charles Estienne.* Jean Liébault peut donc être considéré comme l'auteur du Livre VI de l'édition française (Roy-Chevrier 1900).

*Le *Praedium rusticum* de Charles Estienne, publié en langue latine en 1554, intégrait comme chap. III, l'opuscule intitulé le *Vinetum* ... publié en 1537.

Dans l'édition de 1583, J. Liébault, pour préciser sa pensée, enrichit de synonymes, jusque-là absents, le texte consacré aux morillons qu'il classe en trois sortes dont deux nous intéressent :

● **1570** - Jean Liébault, *Maison rustique*, éd. de 1583 (selon la nouvelle numérotation des Chap. adoptée à partir de l'édition de 1572) :

Livre VI, Chap. VIII *De la Plante de Vigne noire*

Le meilleur complant est le morillon appelé Pinot ...

[Le] second morillon est nommé autrement Pinot aigrot ...

Ces deux plants sont d'abord connus comme des morillons que l'on distingue du tout-venant de leurs congénères par un nom partagé Pinot [1] qui rend compte de leurs qualités.

Selon la terminologie actuelle, ce sont des intra-variétés, le morillon (comme le pinot ou le gamay aujourd'hui) étant déjà un « cépage-population » aux multiples variantes.

● Il n'est pas question de Pinot au chap. IX consacré aux complants de vigne blanche. Au livre VI, ce sont néanmoins des Pinots [1] noir (gris ?) ou blanc, au sens large de noirs, mais sans doute possible de Bourgogne, qui sont évoqués, au vu du contexte et des autres plants énumérés par J. Liébault :

Livre VI, Chap. II *Quel terroir et quel air demande la vigne*

Outre il ne doit mettre ès lieux humides le complant qui a les grains tendres et gros, comme samoreaux, gouëst, meurlons, pulceaux, cinquains et tresseaux : mais celui qui a les grains durs et petits avec plusieurs pepins : comme **pinots**, sarminiens, aubeines, tresseaux. ... Es païs secs faudra planter celle dont le fruit se pourrit facilement par pluyes ou par la rosee : comme samoureaux, gouësts, **pinots blancs** et beaulnois ...

● J. Liébault cite aussi le Pineau [2] d'Anjou blanc,* certainement celui de Rabelais, dénommé ici **Pinet** à la façon, attestée plus tard, de la vallée du Cher et du Berry (cf. **6. passim**). Ce terme Pinet avait peut-être alors pour objet d'éviter la confusion avec Pinot, ou bien il s'agit

chez Liébault du nom adopté au lieu de transit, le Berry, à la manière de l'auvernat ou de l'orléans :

Livre VI, Chap. IX *De la plante de Vigne blanche*

Le fin Pinet d'Anjou ... qui a ... le fruit jaune comme cire ...

*De 1547 à 1557, les comptes de la châtellenie de Chenonceau mentionnent à de nombreuses reprises (une trentaine) la présence du Chenin toujours dénommé « plant d'Anjou blanc » dans les vignes du château dans la vallée du Cher (RhCL3, à paraître).

4.6 – Le Pineau [2] poitevin de Champigné-le-Sec en 1591

Dans les pages consacrées à la vigne de son ouvrage sur l'agriculture et les classes paysannes du Haut-Poitou au 16^e siècle, P. Ravault relève (1926 : 147), dans des minutes notariales de 1591, que « les vins de pineaux de Champigné-le-Sec jouissent d'une grande faveur ». Il ajoute que « le plant de pineau et le plant de Cervoix étaient en Poitou les deux « cépages » préférés. Ce dernier, ajoute-t-il, formait le fond du vignoble de Bonnillet [au nord de Poitiers] et produisait du vin blanc ». Ce qui laisse entendre que le pineau produisait du vin rouge.

Le vignoble le plus réputé du Haut-Poitou (Ravault 1926 : 114) était alors celui du Loudunais. Or ce vignoble était au contact du Saumurois, à cette époque essentiellement voué au vin blanc. Pineau [2] cette fois encore, à la date indiquée, était probablement un chenin.

L'hésitation de l'auteur (Pineau = cépage noir, Cervoix = cépage blanc) est due à la polysémie de pineau et à l'encépagement du Saumurois depuis le 19^e siècle, où les cépages noirs de Cabernet commençaient à défier le Chenin (RhCL 1 : 5.2 et annexe 7a, 7b ; Guillory 1860). Ce qui était vrai en 1926 ne l'était pas un siècle plus tôt et encore moins au 16^e siècle.

4.7 - Le Pinot [1] d'Olivier de Serres, 1600

Olivier de Serres, en 1600, parmi la quarantaine de raisins qu'il énumère dans le *Théâtre d'Agriculture*, cite le Pinot que les ampélographes s'accordent unanimement à voir Pinot [1] bourguignon.

1600 - O. de Serres, *Le Théâtre d'Agriculture ...*, Lieu III, chap. II

« ... les noms des raisins, dont l'on use le plus en divers endroits de ce Roiaume, qui sont ... **Pinot** ... »

4.8 - Les Pineaux [3] d'Etienne Huet, vers 1600 ?

Dans le *Commentaire de la Coutume de La Rochelle*, E. Huet désigne comme « Pineaux » le Chauché noir de l'Aunis. Le texte fut rédigé vers 1600 et édité seulement à la fin du 17^e siècle après la mort de l'auteur. Il reste à vérifier dans le manuscrit ce que fut la graphie originale de Huet. Il s'agit vraisemblablement d'un pineau [3] appliqué à un 'cultivar' noir. Si ce fut en 1600, c'est très précoce et inhabituel dans l'Ouest où la graphie Pineau désignait alors des 'cultivars' blancs ; si l'orthographe date de la fin du 17^e siècle, à l'initiative de l'éditeur du manuscrit, c'est plus commun, comme nous le verrons (cf. 5.2a).

4.9 - Les Pineau [2] et Pinot [1] de Randle Cotgrave, 1611

Dans le *Dictionnaire of the French and English Tongues** de 1611, R. Cotgrave écrit aux articles :

- **Pineau** : The seed or kernel of a Grape ; also a kind of white and longish grape ; whereof **Vin pineau**. Excellent strong wine.
- **Pinot** : m. The name of a red-flocked, and round-leaved Vine.

On ne saurait espérer trouver texte plus clair pour clore cette première Période : raisin blanc et excellent vin pour Pineau [2], raisin rouge d'une vigne à feuilles rondes pour Pinot [1].

4.10 – Enseignements et interrogations

Le corpus présenté est peu riche mais il est cohérent (cf. annexe 5). Cette cohérence est renforcée par le fait que ce qui est exposé ici constitue la totalité des mentions existantes (à ma connaissance) et non une sélection de celles qui iraient dans un sens choisi. Le corpus livre des enseignements mais aussi une interrogation de taille sur l'origine des noms Pinot et Pineau.

Ainsi, en 1611, est close la première période, où Pinot [1] et Pineau [2] (une fois néanmoins sous la forme Pinet) sont deux noms qui, faisant référence à des 'cultivars' distincts dans deux vignobles différents et éloignés, ne prêtent pas à confusion. Les textes sont en effet plus clairs que les analyses qui en ont été faites à partir de préjugés. Des deux 'cultivars', l'un est le plus souvent noir et bourguignon, l'autre toujours blanc et ligérien. Cette distinction, quoique étonnante puisque l'orthographe n'est pas alors fixée, semble ne pas relever du hasard mais de la géographie.

- L'antériorité de Pinot sur Pineau n'est pas flagrante, d'après les sources : 1375 et v. 1400. En Bourgogne, le nom Pinot eut, au moins au départ, pour objet de qualifier les meilleurs des morillons, si l'on suit Liébault en 1572. Les variations orthographiques (pinot, pynot, pluriels pynoz, pinotz, etc.) ne laissent planer aucun doute.

- Dans la Loire, Pineau apparaît aussi d'un usage sans ambiguïté quand la documentation permet d'en juger. Le sens du nom est exclusif : il est synonyme de Chenin, autre dénomination employée par Rabelais, de même que de plant d'Anjou, dans les mêmes années au château de Chenonceau. Depuis Orléans vers l'aval, les raisins ou les vins rouges bourguignons sont dénommés orléans, auvernat ou beaune et, à ma connaissance, jamais pinot. La probabilité que cette distinction résulte du hasard, alors que la qualité du vin claret ou vermeil issu de pinot est recherchée depuis longtemps, attestée dès le 13^e siècle, apparaît très faible. Certes, le -eau ouvert de la finale est un occidentalisme (Thom 1981 ; TLFi) qui affaiblit l'opposition entre les 'cultivars' mais les occurrences de beaune etc. pour qualifier le vin de pinot bourguignon en Loire rééquilibrent la proposition.

- L'introduction du Pineau [2] dans les pays de Pinot [1] s'accompagne-t-elle d'une adaptation du nom en pinet, « le fin pinet d'Anjou » de Liébault ? Cette graphie pinet, pour Pinot [1], se retrouve couramment dans le Berry plus tard (cf. 6.). Il est possible que ce pinet soit le nom de transit du Pineau en Berry d'où les Bourguignons l'importèrent. La question restera pendante car l'inadaptation du Pineau [2] du Val de Loire tempéré à la zone plus continentale Berry-Bourgogne a dû limiter son introduction : aucun auteur ne reprend Liébault à ce sujet, en tout cas avant le 19^e siècle.* Elle confirmerait le sens de raisin ou vin fin attaché à la base pin-.

* Le Plant d'Anjou est nommé dans les cépages du département du Cher en 1866 (Primes 1873 : 224).

- Une hypothèse ne peut être écartée : que le nom de l'un des deux plant ou raisin ait dérivé de l'autre dans la sphère des vigneron et des marchands, très antérieurement aux premières occurrences dans l'écrit à la fin du 14^e siècle, le mot ayant rapidement ou primitivement désigné un raisin de qualité, le sens [3]. Ensuite les particularismes régionaux ou la volonté de distinction pourraient avoir conduit à Pinot-Pineau.

- Il est possible d'aller plus loin en la matière :

La conséquence principale de la proposition avancée est de mettre l'apparition des noms pinot et pineau sur un pied d'égalité chronologique, donc de suggérer l'existence d'une source commune. Pineau ne dérivait pas nécessairement de Pinot. Conclure que le texte de 1183 ne pouvait être mobilisé dans cette optique est dommageable, me semble-t-il, indispensable, en l'état des connaissances.

L'apparition simultanée de Pinot [1] et de Pineau [2] dans l'écrit vers 1400, à l'est comme à l'ouest, signifie que les noms étaient déjà entrés dans l'usage, depuis un temps indéterminé mais suffisant pour qualifier des plans, des raisins et des vins de qualité, délicats à produire et fins au goût.

C'étaient de plus autant des noms communs que des noms propres entrés dans le langage courant, la langue vernaculaire, puisque des édiles, des marchands, des hommes de loi, des vigneron les entendaient, en Bourgogne comme en Poitou et en Anjou, voire en Bretagne, vers 1400.

Pin-ot-eau aurait ainsi dès avant son apparition dans les textes signifié plant / raisin / 'cultivar' délicat (à cultiver) et vin délicat (au goût).

À la suite des hommes de l'art, chacun se trouva en mesure d'établir la relation entre la qualité du raisin et celle du vin produit.

Ce ne serait donc pas tant le 'cultivar' qui aurait été initialement désigné pinot ou pineau mais la qualité du raisin, puis par métonymie, la qualité du vin, enfin un vin de qualité.

Les graphies en -ot et -eau transcriraient, pour leur part, autant des normes locales de prononciation qu'une distinction des raisins.

Pin-eau-ot aurait ainsi suivi une évolution sémantique comparable à celle de *pomum*, fruit en latin, devenu à l'usage pomme, la partie l'emportant sur le tout ; le *fruit* défendu et la *pomme* d'Eve rappelant chacun l'un des deux sens du mot.

- En conclusion et en soutien à cette partie consacrée à la Période 1, trois extraits du *Trésor de la Langue Française informatisé* :

1 - à l'article *pineau*¹

Dér. de *pin**; suff. *-eau**, la grappe de ce raisin ressemblant à une pomme de pin. *Pineau* semble bien être un mot de l'Ouest de la France, cf. les 1^{res} attest. du mot, et *pinot** de l'Est (Bourgogne). Les deux suff. n'étaient pas homophones en m. fr., les confusions graph. ne se sont produites qu'à partir du XVII^es. ; au XIX^es. si l'usage s'est établi d'adopter l'orth. *pineau* pour le cépage blanc du pays de Loire, et *pinot* pour le cépage noir de Bourgogne, il ne s'agit pas d'un fait arbitraire, mais plutôt d'un retour à la situation géogr. et phonét. d'origine ... [suit la référence à Thom 1981].

2 - à l'article *-eau*, suffixe,

il est indiqué que ce suffixe n'a pas de valeur diminutive et qu'un dérivé « ainsi formé offre souvent un sens très éloigné de celui du mot de base ».

3 - à l'article Pinot

Homon. *pineau*^{1 et 2}. L'attrib. respective de *pinot*, suff. *-ot*, à la Bourgogne, et de *pineau*, suff. *-eau*, aux pays de l'Ouest, n'est pas entièrement régulière.

Cette dernière remarque du TLFi va constituer le sujet de la Période 2.

Pour l'instant, comme l'ont fait Lucy à l'est et Abel à l'ouest, il faut laisser Pinot et Pineau attendre leur Toumaï ...

5 Tout est Pineau [4,2,3] et priorité à la Bourgogne, 1667-1809 (Période 2a)

S'ouvre au 17^e siècle, après un hiatus entre R. Cotgrave en 1611 et J. Merlet en 1667, une longue période où Pineau [4] s'impose comme graphie quasi exclusive, au détriment de Pinot [1] (cf. annexe 5). Il est utile ici, dans les citations, pour souligner les emprunts des auteurs les uns aux autres, d'adjoindre à la mention de Pineau la synonymie orléanaise Auvernat. Se révèle ainsi la source de la graphie Pineau : Jean Merlet en 1667, démarqué ensuite sans hésitation ou vérification.* Avec de petites variations et quelques exceptions, la graphie pineau domine la bibliographie jusqu'à 1901. Néanmoins, la typologie des ouvrages invite à distinguer un premier temps, propre aux livres savants sans réelle prétention d'exhaustivité, temps qui s'achève à l'aube du 19^e siècle (Période 2a).

*La structure des paragraphes consacrés à la vigne est souvent inspirée des deux petits chapitres de J. Liébault de 1570, parfois enrichis par la liste d'O. de Serres.

Jean Merlet, en 1667, est donc le premier auteur à reprendre Jean Liébault, trois quarts de siècle plus tard, dans sa hiérarchie des morillons et des pineaux (éd. 1690 : 141-142). En orthographiant, sans explication, Pineau [4] le Pinot [1] de Liébault, il établit une nouvelle tradition.

Les mentions proviennent, comme on va le voir, d'ouvrages savants, traités d'agriculture, de botanique voire de médecine ou à connotation médicale. Les documents de la pratique sont absents, non pas nécessairement parce qu'ils n'existeraient pas, ce qu'il faudrait vérifier, mais parce qu'ils n'ont pas fait l'objet de recherches historiques centrées sur les raisins eux-mêmes.

Une forme de transition entre les périodes 1 et 2 se devine dans un contrat de complant de 1639 à l'énoncé ambigu qui, à Vertou, en Loire-Atlantique donc dans le domaine ligérien, obligeait les preneurs à replanter « en bon plant de Bourgogne et pineau », texte cité par R. Dion (1959 : 279, n 204).

5.1 La suprématie de la graphie Pineau [4]

Les mentions concernent donc pour l'essentiel le Pinot [1] noir de Bourgogne, sous l'orthographe Pineau [4]. La graphie Pinot (souligné ci-dessous **pinot**) n'apparaît tardivement qu'à quelques reprises : 1732, 1768, 1771, 1772 et 1774. Pineau [2] de Loire (souligné ci-dessous **pineau**) sera inclus dans la liste et examiné en détail plus bas (cf. 5.2b).

Les mentions relevées sont présentées ci-dessous dans l'ordre chronologique.

Le dictionnaire de l'Académie française, dans sa 1^{ère} édition de 1694 ne comporte pas d'article pineau, raisin ou vigne. La 4^e édition de 1774 ne mentionne que quelques noms de variétés à l'article raisin.

1667 – Le morillon noir ordinaire ... fait de meilleur vin. En Bourgogne, on le nomme, **Pineau** ; et à Orléans l'Auverna. Jean Merlet, *L'abrégé des bons fruits* (R-C : 233) (éd. 1690* : 142).

1690 – Le *morillon noir ordinaire est doux et sucré*. En Bourgogne on le nomme **pineau** et à Orléans *auvernas*. Furetière, *Dictionnaire universel*, T. III, art. Raisin.

1694 - En Bourgogne, on appelle l'auvernas **pineau**. Le **pineau** en Anjou est un raisin blanc. Gille Ménage - *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris 1694.

1700 – [les] Morillons, autrement dits **Pineaux** blancs et noirs. Le nom Pineau (de Bourgogne) toujours orthographié ainsi, utilisé à de nombreuses reprises, Louis Liger, la *Nouvelle Maison rustique* (R-C : 267-269).

1709 – Le Morillon noir ou le **Pineau**, à Orléans on le nomme Auverna. C'est celui qui fait le meilleur vin. Le Morillon blanc ou **Pineau** blanc. Il fait d'aussi bon vin que le premier, Nicolas Chomel, *Dictionnaire oeconomique* (R-C : 271).

1732 – « le gros et le petit noirin dit **pinot** », arrêt du Parlement de Besançon, cité par P. Rézeau (2014 : 292).

1750 – article PINEAU (cf. *supra* 1694). Sorte de raisin dont on fait du vin de même nom. ... il semble que le **pineau** doive être une espèce de raisin blanc. Cependant à Metz on appelle **pinaut** certain raisin noir très gros ... J. Le Duchat, dans l'édition augmentée du *Dictionnaire étymologique* de Ménage. - article CUIDE. Le *cuidé* est une sorte de gros raisin qui a la forme d'une pomme de pin, comme le **pineau** : et Rabelais l'appelle *cuidé* J. Le Duchat, dans l'édition augmentée du *Dictionnaire étymologique* de Ménage.

1752 – Le Morillon noir qu'on appelle en Bourgogne **Pineau**, et à Orléans Auvernas parce que la plante en est venue d'Auvergne. ... N. Bidet, *Traité sur la Nature de la Vigne*, Chap. XIX (R-C : 295). Dans cet extrait de la liste des plants de *l'espèce de vigne propre au Vignoble* du chap. XXIV, le Pineau [2] de la Loire est absent.

Il est en revanche évoqué, à partir d'un « Mémoire d'Angers » auquel Bidet a recours à plusieurs reprises (T.2, p. 58) : « On ne recueille en Anjou, hormis en quelques terroirs au tour de la Fleche que du raisin blanc qu'on appelle **Pineau**. »

1762-65 – [Parmi] Les principales espèces de raisin, ... sont les *morillons*, et entr'autres les **pineaux** ... Le morillon noir ordinaire ... on l'appelle en Bourgogne **pineau** et à Orléans *auvernat* parce que la plante est venue d'Auvergne. ... Il y a une seconde espèce de morillon, qu'on appelle **pineau aigret** ... Jaucourt, *Encyclopédie* t. 13, article raisin.

1763 - Toutes les vignes de notre Côte en bon vin, ne sont plantées qu'en une seule espèce de raisin que nous appelons noirien ou **pinau**, nous n'y mêlons jamais de raisins blancs (p. 51). ... Nous n'avons d'autres raisins dans les côtes de Beaune et de Nuys et banlieue que le **pineau** dont il y a trois espèces ... (p. 138) ... Le raisin blanc que nous employons en Bourgogne à faire le raisin blanc se nomme Chardenet ou **Pineau blanc** (p. 151). Abbé Tainturier, *Remarques sur la culture des vignes de Beaune*.

1763 – Dans le chapitre « Des différents Cépages propres à faire le Vin » : Le Morillon noir qu'on appelle en Bourgogne **Pineau**, et à Orléans Auvernas, parce que la plante est venue d'Auvergne ... Il y a une seconde espèce de Morillon, qu'on appelle Pineau aigret, M. Maupin, *Nouvelle méthode de cultiver la vigne* : 28-29.

1768 – Le Morillon noir. On l'appelle en Bourgogne **Pineau** ou **Pinot**, et à Orléans, Auvernat ou Auvergnat. Ph. Miller, *Traité complet sur ... la vigne* (R-C : 310).

1770 – 1. C'est le mélange du raisin Fromenteau ... avec le **Pineau** qui a donné aux vins de Sillery une qualité si supérieure ... - 2. Les vins de l'Orléanois ... lorsque le raisin nommé Auvernas, qui n'est autre chose que notre **Pineau** les a fait connaître ... - 3. Tels sont les Morillons ou **Pineaux** ... - 4. Le Morillon noir ordinaire ... On l'appelle **Pineau** en Bourgogne, et, à Orléans Auvernas, parce que la plante en est venue d'Auvergne ... et passim : Pineau [4] à plusieurs reprises, E. Béguillet, *Cœnologie*, Art. VI, (R-C 336-338).

1771 – Le **Pineau** ou **Pinot**, que l'on nomme Auvernat ou Auvergnat dans l'Orléanais (*Encyclopédie Economique de Berne*, T.XVI : 279- (R-C : 320).

1772 – L'Auvernat, ou **Pinot** ... Abbé Colas, *Manuel du cultivateur dans tous les vignobles, et surtout dans celui d'Orléans*, (R-C : 358).

1774 – Notre noirin [du Jura] ... est celui que les Bourguignons ... nomment **Pineau** ou Franc **Pineau**. Les Orléanois l'appellent Auvernas parce que ce plant leur est venu d'Auvergne, mémoire citée de 1774 du sieur Champy, d'Arbois. F. Chevalier, *Cœnologie ou Discours sur le vignoble et les vins de Poligny* (1774) publié en 1873 (R-C : 360).

1775 – ... on compte le Morillon noir, appelé en Bourgogne **Pineau** et à Orléans Auvernas ... J.-C. Valmont de Bomare, *Dictionnaire ... d'Histoire naturelle* T. VI. art . Vigne (R-C : 375).

1779 – un Meunier noir, appelé **Pineau** en Bourgogne ... et des ceps de Morillon noir ... de Calonne, *Essais d'agriculture* (R-C : 378).

1779 – La traduction italienne du Mémoire intitulé *les vignes et les vins de Bourgogne*, attribué au moine cistercien Dom Denise, donne, en français dans le texte italien (pp. 5-6) : *L'uva, che fa i migliori vini di Borgogna è di tre specie : I. Quella che si chiama Pineau o Noirien ... II. Quella , che si chiama Bureau ... III. Quella, che si chiama Chadenay. Quella è il Pineau bianco(*)*. *En note : *La voce Pineau è propria della Borgogna*. La traduction de 2004, de l'italien au français, écrit pour le I. : Pinot (p. 20.)

Av. 1781 – (date de sa mort) Dans le *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, La Curne de Sainte-Palaye, (T. 8) donne : à l'article Piné [vin de pineau , blanquette de Limoux ...], à l'article **Pinot** : 1. Jeu de Gargantua ; 2. Espèce de raisin (voir Pineau), et cite à l'appui la lettre de rémission de 1394. A l'article **Pineau**, entrée principale : 1. C'est, en Bourgogne, le nom d'un raisin fort estimé ; il est appelé **pineau**, à cause que par sa forme et l'entassement de ses grains les uns sur les autres, il ne ressemble pas mal à une pomme de pin ; en Touraine et en Anjou [**Pineau**] est un excellent raisin blanc (citation de Rabelais à l'appui). 2. Vin fait avec ce raisin (citation de Rabelais : c'est vin pineau, O le gentil vin blanc ...).

La Curne de Sainte-Palaye n'ignore pas l'usage ancien (Période 1) différenciant Pinot et Pineau mais se range à la graphie contemporaine. Le Piné de Limoux évoque, lui, un pineau [3].

1783-84 – ... Le **Pineau**, communément appelé dans les provinces voisines **Pineau d'Anjou** est le seul que nous cultivions ... (Enquête 1783-84) Cité par P. Rézeau 1998 : 189.

1800 – Le teinturier, qu'on nomme **Pineau** dans le pays (centre de la France), ... bourguignon en Auvergne et Auvergnat à Orléans ; pineau [4] passim ... *Cours complet d'agriculture de l'Abbé Rozier*, T.10 : 164, publié par Chaptal, Rozier, Parmentier et Dussieux. Art. Vigne.

1801 – C'est la race si connue en Bourgogne, sous le nom de Maurillon ou de **Pineau**. Puis : Pineau, Franc Pineau, Pineau Gris ... *Passim* sous la

graphie Pineau [4]. *Cours complet d'agriculture de l'Abbé Rozier*, T.1 : 170-174, publié par Chaptal, Rozier, Parmentier et Dussieux. Art. Vigne par Dussieux .

1804 – Le Maurillon ou **Pineau** de Bourgogne ... noms vulgaires : Auvernat ... Le Franc **Pineau** ... A. Bosc, *Nouveau dictionnaire d'Histoire naturelle*, art. Vigne (R-C : 473).

1807 – Le **Pineau noir** [de la Côte d'Or] est fort distinct du **Pineau** noir du Jura auquel j'en rapporte huit autres, du **Pineau franc** de la Haute Saône auquel j'en rapporte six autres ; il diffère du **Pineau** de l'Yonne, du **Pineau** de Coulanges, du **Pineau** de la Vienne et sans doute de beaucoup d'autres que je ne connais pas encore ! *Pineau passim* ... A. Bosc, *Mémoire* ... (R-C : 467-471). Le **Pineau** de la Vienne, noir, est bien ici un Pinot [1].

1809 - ... raisins noirs : ... La côte de Bourgogne ... parmi les rouges : le **Pineau** de Bourgogne ... le **Pineau** fleuri, le **Pineau** gris ... C'est au véritable **Pineau** ... que les vins de Bourgogne doivent leur mérite et leur réputation.

- Dans les vignobles du Jura : ... Le **Pineau** ou Franc-Maurillon ...

- On ne cultive en général dans le département le Maine-et-Loire que le **Pineau blanc** (p. 488). A. Bosc, *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique* (R-C : 480 –497).

A propos du nom Auvernat pour Pinot [1] dans la France de l'Ouest, il faut aussi citer le *Mémoire* de Secondat sur la culture de la vigne en Guienne (1785) qui mentionne comme peu adaptés l'auvernat gris ou meunier d'Orléans beaucoup moins estimés que l'auvernat franc (p. 73) et, plus loin (p. 76), parmi les raisins blanc une espèce dénommée l'auvernat blanc à Orléans.

Ainsi, chez une vingtaine d'auteurs savants d'ouvrages généraux ou de dictionnaires, Pineau [4], mot-vedette, a été systématiquement substitué à Pinot [1] sauf à de très rares exceptions. En 1732, 1768, 1771, 1772 et av. 1781, à chaque fois en synonyme ou en entrée secondaire, y compris dans le document de la pratique qu'est l'arrêt de Besançon (1732) où pinot vient appuyer noirins, synonyme de morillons. Rappelons l'apparition de « cépage », dans l'acception contemporaine du terme, en 1763 sous a plume de Maupin.

5.2 D'autres pineaux, 1600-1809

La Bourgogne domine donc très largement l'éventail des mentions. Pour autant, la première occurrence ne la concerne pas et, par ailleurs, une petite place est réservée au Pineau [2] de la Loire. Pour la mettre en évidence, les mentions ligériennes ont été ci-dessus (5.1) portées sous la forme **pineau**. Au nombre de cinq, elles sont commentées ci-dessous.

5.2a - Pineau [3] pour Chauché vers 1600

La mention la plus ancienne de pineau [3] désignant un 'cultivar' noir pour sa qualité semble être celle d'E. Huet, vers 1600, à propos du Chauché noir de l'Aunis. Les *Commentaires sur la coutume de La Rochelle et de l'Aunis* de ce dernier ont été rédigés vers 1600, puis édités et publiés en 1688 par Arnaud de Nancel : « Les vins [rouges] de La Rochelle sont de moindre estime [que ceux du haut Pays de Gascogne et de Bourgogne], aussi sont-ils de moindre prix, non qu'il ne s'en recueille de bons, voire d'excellents, tel qu'est le vin appelé chauché ou pineaux ; mais pource qu'il ne sort point de la province, il ne luy acquiert aucune réputation en pays estrange ».* Ici, **pineaux** apparaît en synonyme de *chauché* et non comme le nom d'une autre variété qui pourrait être le Pinot noir de Bourgogne (cf. 5.4).

5.2b – Mentions de pineau [2] blanc d'Anjou, 1694-1809

Pour ce qui est du Pineau [2], la première mention (en Période 2) est l'oeuvre du lexicographe Gilles Ménage et de ses continuateurs (notamment le philologue Jacob Le Duchat), lesquels propagèrent l'étymologie de pineau issu de pigne. Dans *Les origines de la langue française*, en 1650, ouvrage qui précède son dictionnaire, Ménage n'évoquait pas le pineau de Loire, raisin et vin, lequel fait son apparition en 1694 : « le **pineau** en Anjou est un raisin blanc. ». Cette identité est justifiée par la suite, dans l'édition augmentée de 1750 par trois citations de Rabelais dont Le Duchat était spécialiste :

1750 - article PINEAU. Sorte de raisin dont on fait du vin de même nom. Rabelais, ... [1. *c'est vin pineau. O le gentil vin blanc ...* 2. *car notez que c'est viande céleste, manger ... des pineaux ...* 3. *vin pineau*]. Par le premier de ces passages, il semble que le **pineau** doive être une espèce de raisin blanc. ... Peut-être que *pineau* vient de *pinetius*, fait de *pinus*. Le *pineau* a la figure d'une pomme de pin, et les grains sont pressés comme les feuilles qui font l'écorce de la pomme de pin. Ce mot peut venir aussi de *pignatella*, diminutif de *pigni*, mot Italien, qui signifie un pot. A Metz, quand on veut exagérer la beauté d'une grappe de **pineau**, on dit qu'elle est grosse comme une chopine. J. Le Duchat, dans l'édition augmentée du *Dictionnaire étymologique* de Ménage.

1750 - article CUIDE. Le *cuidé* est une sorte de gros raisin qui a la forme d'une pomme de pin, comme le **pineau** : et Rabelais l'appelle *cuidé** ... J. Le Duchat, dans l'édition augmentée du *Dictionnaire étymologique* de Ménage.

*La référence au pineau de Rabelais indique qu'il s'agit du Pineau [2] de la Loire.

C'est donc à J. Le Duchat qu'est due l'explication retenue par beaucoup aujourd'hui selon laquelle pineau/ot tirerait son nom du caractère dense de la grappe où les grains sont serrés comme les écailles d'une pigne plutôt que d'une analogie de forme entre grappe ou baies et pigne. Nous avons vu que La Curne de Sainte-Palaye avait repris cette explication (5.1 av. 1781).

- 1752, Nicolas Bidet donne, T. 1 Chap. XXIV, la liste des raisins de cuve, intitulée *l'espèce de vigne propre au Vignoble*. Seul le Pineau de Bourgogne est mentionné (cf. 5.1 : 1752). En revanche, dans le T.2, Chap. V, *De la cueillette des Raisins*, Bidet cite longuement un « Mémoire d'Angers » selon lequel « On ne recueille en Anjou, hormis en quelques terroirs au tour de la Fleche que du raisin blanc qu'on appelle **Pineau**. »

- Av. 1781, date de sa mort, La Curne de Sainte-Palaye, s'appuyant sur des textes anciens (5.1 av. 1781), rappelle la tradition ancienne (celle de la Période 1 ci-dessus) qui instituait une distinction entre **Pinot** et **Pineau**. Il évoque raisins et vins blanc en Anjou et, fait plus rare, en Touraine, certainement par référence littéraire à Rabelais. Son dictionnaire portait en sous-titre *Glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*. Il montre ainsi qu'il était au fait des usages anciens. Lexicographe, il se range à l'usage de son temps et fait de pineau [4], bourguignon, la vedette.

- 1783-84, Dans un document lié à l'enquête de l'abbé Rozier (Rézeau 1998 : 271-273), conservé aux Archives départementales de

la Gironde, une réponse venue d'Angers indique ... Le **Pineau**, communément appelé dans les provinces voisines **Pineau d'Anjou** est le seul que nous cultivions ... Cité par P. Rézeau 1998 : 189.

– En 1809, dans *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique* ou *Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture*, A. Bosc, après avoir précisé que « c'est au véritable **Pineau** ... que les vins de Bourgogne doivent leur mérite et leur réputation » écrit : « On ne cultive en général dans le département le Maine-et-Loire que le **Pineau blanc** (R-C : 488) ».

5.3 – En bilan intermédiaire : filiations et ambiguïtés.

Qu'il s'agisse des plants ou des raisins bourguignons ou ligériens, les similitudes des citations de chaque côté soulignent les emprunts et les filiations de chacun des textes. L'auvernat orléanais et l'exclusivité du raisin blanc en Anjou sont des révélateurs efficaces des dettes de chaque auteur à ses prédécesseurs. Pour le Pineau d'Anjou, l'observation renvoie à la Période 1, avant 1600, mais à la seule mention de Liébault ou à celle de Rabelais. Il apparaît ici que les documents de la pratique ne laissèrent pas de souvenir. En effet, seul La Curne de Sainte-Palaye fait référence à la lettre de rémission de 1394 (5.1).

Comment expliquer, pour les 'cultivars' bourguignons, le glissement de Pinot vers Pineau ?

- Un premier élément de réponse est livré par l'absence de compétition, au moins dans le monde érudit. En France, le vignoble ligérien était aux 17^e-18^e siècles de renommée locale, le bourguignon beaucoup plus célèbre. La nécessité d'établir une distinction entre les raisins ou les vins ne s'imposa donc pas.

- Un deuxième élément est livré par le sens [3] de pineau : qualité du raisin et du vin.

- Ensuite, la répétition d'un ouvrage à l'autre a beaucoup fait pour établir la graphie pineau. Le choix, pour autant que c'en soit un, de Merlet en 1667, qui peut avoir simplement été guidé par la lecture de Rabelais comme ses successeurs, fut repris sans tarder par les lexicographes auteurs des premiers dictionnaires, Furetière en 1690 et Ménage en 1694. La justification par les écrits littéraires, notamment ceux de Rabelais, sans prêter grande attention aux raisins eux-mêmes, a dû suffire (Roy-Chevrier 1900 ; Rézeau 1998 : 14-28). La distinction juste et bien observée de Cotgrave (cf. 4.9) a été perdue dans le monde des lexicographes.

- les suffixes –eau et –ot sont synonymes sans être homophones. Le choix par les lexicographes du suffixe –eau issu directement du latin –*ellus*, et plus classique que –ot, paraît un argument recevable dans le contexte politique et linguistique associé de la seconde moitié du 17^e siècle. Aux lexicologues d'en juger.

Ainsi, J. Roy-Chevrier imputait aux grammairiens la responsabilité de ce choix défendu par A. Berget, lors du différend qui les opposa à la fin du 19^e siècle (Berget, Roy-Chevrier 1898) (cf. *infra* 7.).

- L'occurrence précoce de pineau [3] comme synonyme de Chauché noir au sens de vin fin en Aunis (cf. 4.8, 5.2a, 5.4), au moment où, vers 1600, les plants et les raisins traditionnels étaient remplacés par d'autres, plus productifs et destinés à l'eau de vie, vaut d'être soulignée car elle a certainement valeur d'exemple (Jourdan 1866).

- Cette période est aussi celle où le champ d'ambiguïté commence à s'étendre parce que les ouvrages sont plus nombreux, parce qu'un beaucoup plus grand nombre de raisins est mentionné et parce que

les justifications de l'emploi des termes Pinot/Pineau dans la période précédente s'effaçaient, comme on le voit à propos de Cotgrave dont les observations sont restées sans postérité : chacun puisait les données de sa propre liste à la même source, Jean Merlet, semble-t-il (cf. 5.1 et annexe 5). La fréquence et la polysémie du mot pineau en matière de noms de raisin conduisirent à l'utiliser plus largement à la fois comme nom propre et comme nom commun. Ce mouvement était d'ailleurs destiné à s'amplifier. « Pineau » désigne des 'cultivars' et « un pineau » les qualités intrinsèques d'un raisin : des pineaux sont des plants à vins fins, peu productifs dont la culture requiert plus de soins que les plants communs.

La reprise de l'idée de J. Liébault (Pinot, devenu entretemps Pineau, est le plus fin des morillons) étend la notion de finesse contenue dans le nom ou le mot.

5.4 L'énigmatique Pineau des Charentes.

La formation de cette dénomination est une énigme qui peut être partiellement résolue à la lumière de ce qui précède, notamment pour ce qui est des ambiguïtés. Il faut rappeler tout d'abord que ce pineau ne désigne pas un 'cultivar' mais un vin de liqueur blanc ou rosé (voire rouge) qui résulte de l'assemblage de moûts de raisins avec de l'eau-de-vie de Cognac. La précocité de l'emploi de pineau [3] comme synonyme de chauché pour désigner un raisin fin, peu productif et fragile, a été soulignée (cf. 4.8, 5.2a). En 1868, J. Guyot la rappelle (6.7). Nous aurions donc ici affaire à un pineau [3].

A partir de ce constat, l'hypothèse suivante paraît plausible : au départ, le *Pineau des Charentes* aurait été produit à partir du raisin fin Chauché auquel il devrait son nom de pineau, dans les circonstances suivantes :

La réorientation du vignoble charentais vers les vins à eau-de-vie remonte au 16^e siècle (Jourdan 1866). Elle s'accompagna alors de l'introduction de nouvelles variétés de raisins blancs plus productives et de moindre qualité que le Chauché.

Ce dernier, du fait de sa couleur, de ses qualités aromatiques et de son degré naturel potentiel, se révéla impropre à produire un moût destiné à la distillation. C'est ce qui a conduit à sa lente éviction du vignoble charentais aux 17^e et 18^e siècles.

Il est donc envisageable que la production de Chauché ait alors été convertie pour partie en vin de liqueur, d'où serait issu le nom de pineau [3]. Cela indiquerait, dès le départ, la finesse du plant utilisé et celle du produit obtenu. On aurait préféré le synonyme existant pineau, plus évocateur, à chauché, trop local.

La date d'invention d'un vin de liqueur en Aunis ou en Saintonge demeure inconnue. La tradition la situe au 16^e siècle, appuyée sur une légende (Pinard 1996) et étayée par le début de la distillation au milieu du même siècle au plus tard (Jourdan 1866 : 274). Pour ce qui est du nom actuel, fondé sur Charentes, il faut vraisemblablement attendre la création des départements, et donc le la toute fin du 18^e siècle, voire le 19^e. Pour autant, création du vin et création du nom n'allèrent pas nécessairement de pair.

La difficulté à expliquer le processus vient de ce que ce vin de liqueur a longtemps été une production familiale. Il échappait ainsi aux procédés de production de masse, au grand commerce et aux taxes qui les accompagnaient. Cette production n'a donc pas laissé de traces écrites avant le 20^e siècle.

A. Jullien (1816 : 175) y fait peut-être une courte allusion à un vin de liqueur, à propos des vins blancs : « On fait, dans les environs de Cognac, un vin de liqueur dit *des Grandes Borderies*, qui a de la réputation

dans le pays. On le prépare avec des raisins du plant nommé *colombar*, qu'on laisse sur le cep jusqu'après les premières gelées. ». S'agit-il de ce que nous dénommons vin de liqueur (moût et alcool) ou s'agit-il d'un vin liquoreux, une vendange tardive ?

Victor Rendu en 1859, Jules Guyot en 1868 ou encore Mouillefert en 1889, diserts et explicites sur la fabrication de l'eau-de-vie de Cognac à laquelle ils consacrent plusieurs pages, ne disent pas un mot d'un vin de liqueur charentais. Dans une étude pourtant consacrée à la viticulture et à la vinification dans le département de la Charente, C. Jobic (1867) fait de même.

Il convient néanmoins de noter qu'en 1800, Chaptal *et al*, dans les tableaux qu'ils dressent de l'exportation des vins, liqueurs, eaux de vie et vinaigres de France pour l'an 1778, mentionnent au départ de La Rochelle, sous l'intitulé de « liqueurs », 1290 bouteilles vers l'Allemagne, 1603 vers les Iles et 2,5 muids vers l'Angleterre (p. 155). C'est la seule allusion relevée à une « liqueur », ni nommée, ni identifiée et dont les quantités à l'export sont négligeables rapportées aux 2144 tonneaux de vins au départ de La Rochelle ou de Ré, la même année. Elles le sont encore plus rapportées au total des exportations de liqueurs de France, évaluées en foudres, pour un total de 358 673 foudres (p. 156).* Ces « liqueurs » semblent pouvoir être aussi bien des vins liquoreux que des vins fortifiés ou des vins de liqueur à proprement parler.

*En 1868, Guyot, dans son étude de la Charente, précise que les foudres à eau-de-vie y ont une contenance de 50, 100 ou 200 hl (II : 461).

Si la liqueur mentionnée ici au départ de La Rochelle est bien le Pineau des Charentes, cette occurrence confirme la place très faible tenue par ce produit particulier dans le commerce au 18^e siècle. S'il ne s'agit pas de lui, le texte atteste le cadre familial d'une production absente des transactions commerciales.

6 Période 2b : les vrais pineaux et les autres, les premières dissonances, 1809-1875

Avec Hervy, et surtout avec Jullien, s'ouvre l'ère des ampélographes dont le but, déclaré auparavant, notamment par Rozier et Bosc, était d'inventorier les cépages* et d'établir les synonymies. Le problème est alors connu depuis longtemps mais le 19^e siècle est le temps où l'on s'attaque à la question de front. La quasi-exclusivité de la graphie Pineau est maintenue. Les différences n'échappent pas et la notion de vrai pineau pour désigner le cépage bourguignon se généralise, preuve de l'intelligence du problème posé par la graphie pineau (cf. annexe 5).

*A propos de l'utilisation du terme cépage, la situation est confuse jusqu'à la publication de l'opuscule *Collection des cépages de la Dorée* (s.d. 1836-39) par Odart. En 1801 Chaptal *et al*. utilisent le terme cépage contrairement à Jullien en 1816 (4 fois seulement) ou à Bosc. L'usage de 'cultivar' ne se justifie plus dans cette période 2b.

6.1 – Hervy, en 1809, dans la liste des cépages ou plants de la collection du Luxembourg à Paris alors en cours de reconstitution, placée sous la direction de Bosc (cf. **5.1 :1809 ; 5.2b**), énumère, par département :

-Yonne : n°8, Pineau de Coulanges N ; n°216, Pineau noir de l'Yonne.
 -Côte d'Or : n°244, Pineau noir ; n°56, Pineau fleuri N ; n°453, Pineau blanc ; n°546, Pineau gris.
 -Hte-Saône : n°276, Pineau franc N.
 Tous les cépages ci-dessus sont des Pinots [1], sans hésitation.
 -Indre-et-Loire : n°251, Pineau rouge [qui pourrait être l'Abondance (Artozoul *et al.* 1960) le Côt ou le Pineau d'Aunis].
 -Vienne : n° 74, Pineau noir et, en blanc : n°351, Chenein.
 -Charente-Inf. : n° 45, Pineau [qui pourrait être un Pinot [1] ou le Chauché [3], voire le Pineau [3] d'Aunis.]
 D'évidence, la situation est plus confuse dans l'Ouest que dans l'Est.

6.2 – En 1816, A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles connus*, donne la liste des raisins utilisés dans chaque département. Le relevé des seules mentions de Pineau fait apparaître le Pineau blanc (au sens de Chenin) une seule fois, en Indre-et-Loire.

Seules ont été ici relevées, dans l'édition de 1866, les mentions de Pineau (la graphie Pinot étant absente) :

-Seine-et Marne : le **Pineau**
 -Ardennes : le **Pineau**
 -Marne : les **Pineaux**
 -Indre-et-Loire : le gros et le menu **Pineau-blanc** [2] ... le **Pineau-noir** [4], le **Pineau** [3] [qui peut être le Pineau d'Aunis]
 -Loiret : pas de mention
 - Cher : en rouge, le pinet ou **pineau** ; en blanc, le pinet gris
 -Yonne : **Pineau** noir et blanc
 -Côte d'Or : le **Pineau**
 -Saône-et-Loire : pas de mention
 -Franche-Comté : pas de mention
 -Charente : le **Pineau** [3] (en rouge) [qui peut être le Pinot noir, le Pineau d'Aunis mais plutôt le Chauché, synonyme de Trousseau].
 -Gironde ; pas de mention
 -Provence : **Pineau** de Bourgogne

La majeure partie des plants ou des raisins sont donc des Pineaux [4] pour des Pinots [1], hormis les quelques cas commentés pour l'Ouest, en Indre-et-Loire et en Charente où ils désignent d'autres plants locaux de qualité quand il s'agit du Côt, voire du Pineau d'Aunis, moins convaincants s'il s'agit de l'Abondance. Le pinet gris du Cher, à Sancerre, est le Pinot gris.

6.3 – Dans *Flore complète d'Indre-et-Loire*, publiée par la Société d'Agriculture ... en 1833, la notice qui traite de la vigne est présentée sous la signature d'Odart (n. p.) :

« Les excellents vins blancs de Vouvray et de Rochecorbon sont produits uniquement par deux plants connus sous les noms de **gros** et **menu pineau**. Et en note : ni l'un ni l'autre n'est le **pineau blanc** de Bourgogne, dont le synonyme, dans l'arrondissement de Tours, est l'*arnoisson blanc*. »
 Odart a changé d'avis en 1841 et dans le reste de ses écrits (**6.7**) en adoptant uniformément pinot.

6.4 – Dans la liste que Hardy dresse en 1848 des cépages reçus pour la collection du Luxembourg à Paris, sont énumérés sans commentaire :*
 *Ci-dessous, les départements ont été classés approximativement de l'est vers l'ouest (et du nord au sud) alors que Hardy les présente dans l'ordre alphabétique.

- Yonne : **Pineau** noir ou **Pineau** Franc

- Côte d'Or : **Pineau** blanc ; **Pineau** gris, **Pineau** noir ou **Pineau** de Bourgogne
- Nièvre : **Pineau** noir (voir Ardèche, Côte d'or, Charente, Doubs, Hte-Vienne, Saône-et-Loire, Yonne), **Pineau** blanc (voir Charente, Côte d'Or, Saône-et-Loire), Moreau, variété de Pineau [plus vraisemblablement Côt]
- Hte-Saône : **Pineau** blanc, **Pineau** franc
- Cher : Blanc claret ou **Pineau** blanc, Pinet blanc (voir Loir-et-Cher), Pinet noir ou **Pineau** noir (voir -Loir-et-Cher), Pinet de Reuilly noir ou Meunier
- Loiret : **Pineau** blanc
- Loir-et-Cher : **Demi-Pineau** blanc ou Arbois, Fromentin noir ou Tendrier, variété de **Pineau**, Pinet blanc (voir Cher), Pinet noir (voir Cher).
- Indre-et-Loire : le **gros pineau blanc** de Vouvrai
- Mayenne : **Pineau blanc** [vraisemblablement le Chenin]
- Vienne : pineau à gros grains noirs, chenein blanc
- Loire-Inférieure : **Pineau blanc**, **Pineau d'Aunis**
- Vendée : **Pineau** noir
- Charente : Pineau blanc, Pineau noir
- Gironde, Pineau menu rouge.

Il est utile pour le propos de souligner que Pineau est la graphie exclusive, ici étendue à d'autres cépages : le Chenin, l'Arbois (qui est l'Orbois du Val de Loire et non le vin du Jura) et que Chenein (sic) fait sa réapparition depuis la Vienne. Certains pineaux blancs sont le Chardonnay, d'autres sont plus délicats à identifier. Les vignobles du Centre, Cher et Indre ont adopté une graphie particulière (Pinet) que Hardy retranscrit. Elle avait été relevée chez Liébault (cf. 4.5) à propos du Pinet d'Anjou. En Charente et en Gironde, il est difficile de trancher : quand le Pineau est dit noir, il peut s'agir du Pinot [1] mais il est ici accompagné du Pineau blanc, certainement le Chenin ; le Pineau rouge peut ici être le Pineau [2] d'Aunis ou le Côt, voire l'Abondance.

6.5 - Bouchardat en 1849, n'utilise qu'une orthographe dans le résumé de sa *Monographie des Pineaux* « qui font la base des meilleurs vignobles de la Bourgogne et de la Champagne » et dont il dresse une liste de quatre sous-variétés, accompagnée de nombreux exemples, tous pineaux [4].

6.6 – Victor Rendu, en 1859, procède par régions. Sont retenues ici celles des régions viticoles où Pineau et Pinot apparaissent.

- Dans les régions de l'Est : p. 157-58 : Autrefois, les **Pineaux**, sous le nom de Bourguignon régnaient presque exclusivement [en Mâconnais] ... dans les vignes blanches c'est le Chardenet ou **Pineau blanc** ... à maturité plus tardive que celle du **Pineau noir**.

p. 168-69, dans la côte chalonnaise, le **Pineau** qui n'est autre que le Noirien de la Côte d'Or, le Beurot ou **Pineau gris** en rouge ... les vignes blanches se composent de Chardenay ou **Pineau blanc**.

p. 184-85, deux plants d'élite peuplent exclusivement les grands crus de la Côte d'Or, le Noirien, **franc Pineau** ou **Pineau noir**, et le Chardenay ou **Pineau blanc** ... outre ces cépages, le **Pineau gris** ou Burot.

Ces exemples, qui pourraient être multipliés, suffisent à établir l'orthographe exclusive utilisée pour les vignobles de l'Est (et par ex. **Pineau** en Alsace p. 278, en Lorraine p. 291, en Champagne p. 308 etc).

- Dans les régions du Centre

p. 355, dans le Loir-et-Cher, l'auvernat qui n'est autre que le **Pineau** [4] ou Noirien de Bourgogne.

- Dans la région de l'Ouest

p. 366, en Indre-et-Loire, le vin noble de Joué : **Pineau noir**, **Pineau gris** [4] ou Beurot des Bourguignons ... à certains cépages rouges, on mêle [du] **Pinot blanc** de Vouvray.

p. 372, le vignoble de Vouvray cultive deux cépages, le **gros** et le **menu Pinot blanc**. Ces espèces n'ont rien de commun avec les **Pineaux** de Bourgogne.

Ces deux mentions du Pinot [5] blanc de Vouvray sont les seules allusions aux chenins d'une région de peu d'intérêt aux yeux de V. Rendu qui ressent la nécessité de distinguer les cépages, sans qu'il justifie son choix. La règle étant d'écrire Pineau [4] pour les cépages Bourgogne, il lui est certainement apparu logique, dans un souci de clarté, d'affecter la graphie Pinot [5] aux cépages de l'ouest qui portaient le même nom. Cette tentative est demeurée sans écho.

6.7 – Jules Guyot en 1868, dans *Etude des Vignobles de France* en trois tomes, pineau est la graphie exclusive, comme elle l'était en 1860 dans *Culture de la Vigne et vinification*.

• Dans le Tome III, consacré aux vignobles du Nord-est et du Nord-ouest, en commençant par la **Bourgogne** :

p.60 : L'essence des vins fins de la Côte d'Or, c'est le cépage ; c'est le **pineau noir** ou *noirien* pour les vins rouges, c'est le **pineau blanc** ou chardenet pour les blancs. Et Pineau *passim* : le meilleur sol ... le meilleur climat qui puisse convenir au **pineau** etc. à de nombreuses reprises, notamment pp. 60-78.

Pineaux [4] que l'on retrouve à Bar-sur-Aube (alors en Basse-Bourgogne), noirs, blancs et gris (pp. 96, 99), alors en diminution à Bar-sur-Seine (p. 99), aux Riceys (p. 107) qui leur devaient leur réputation. Dans l'Yonne, les vins fins proviennent des **pineaux noirs, gris et blancs** (p. 122). Tous ces pineaux, partout, produisent peu. A propos des vins blancs de Chablis (p. 139) : Chablis ... dont [les] grands et véritables produits sont les vins blancs, dont le plant unique et traditionnel est le morillon blanc, que le comte Odart classe avec raison dans la tribu des **pineaux**, mais qu'il affirme, avec non moins de raison, n'être pas le **pineau blanc** ou chardenet.

En quittant la Bourgogne :

Dans le Cher, on retrouve les **pineaux blancs, gris et noirs** (p.192, 196). Près de Bourges (pp. 202-203), ils portent le nom de pinet (pour le rouge, pinet blanc, pinet gris.

Dans le Loiret, à Gien (p. 211), des **pineaux** et des meuniers (entre autres) ; dans les cépages rouges de Pithiviers (p.219), le pinet rougin, le **gros pineau** ; p. 227 : « l'auvernat franc (**pineau noir** de Bourgogne) qui était autrefois l'honneur de l'Orléanais et qui n'existe plus. »

En passant au Nord-ouest :

Dans la Sarthe (p. 554) : « Les deux principaux cépages sont, pour le rouge le breton, appelé ici improprement **pineau**,* et pour le blanc, le **pineau de la Loire**. Il s'agit aussi indirectement d'un Pineau [3].

*Il s'agit peut-être en réalité du Pineau d'Aunis confondu par Guyot avec le Cabernet Franc (Rhcl 1 : 2.3d ; 5.2)

• L'Ouest est étudié dans le Tome II

En Charente, Guyot ne cite pas de pineau dans la liste des cépages utilisés (p.458) ; en revanche, il recommande l'introduction des pineaux [2] blancs de la Loire et des pineaux [4] noirs et blancs de

Bourgogne (p. 445). Quoique recommandés ici aussi (p. 482), on ne relève aucun pineau en Charente-Inférieure, hormis une mention au chauché (noir), variété ancienne disparue de **pineau** [3], peu productive et très fine (p. 480). Le Chauché étant génétiquement le Trousseau du Jura (Lacombe *et al.* 2013), ce Pineau [3], par ses qualités, doit être entendu ici comme apparenté par sa finesse au cépage bourguignon dont il est considéré proche (RhcL1).

- *En Vendée*, Guyot trouve regrettable que l'on arrache « les bons noirs et les bons blancs (**pineaux**) » [3] ou [4] au profit de la folle (p. 504). Que sont ces pineaux ? Guyot précise plus loin que pineaux noirs et blancs ont donné à Mareuil de bons vins rouges ayant la qualité des produits secondaires de la Côte d'Or et que les plants noirs (dits dorés et verts) de Champagne feraient merveille. Plus loin, à propos de taille (p. 508), est mentionnée « la taille en gobelet du bourgogne et surtout des bons noirs et bons blancs ou fins **pineaux**. » Ce sont donc des Pineaux [4].

Le principal enseignement est que, même dans l'Ouest, pays de Chenin, **pineau blanc** peut alors parfois désigner un cépage bourguignon peu utilisé, certainement le Chardonnay.

- *Deux-Sèvres*, p.526 : il note dans le Niortais ... « un peu de chauché (pineau) » que l'on peut retenir au sens de **pineau** [3]. P. 531, pour le Thouarsais, Guyot cite « le **pineau blanc** de la Loire ou **gros pineau blanc** » [2].

- *Dans la Vienne*, p. 555, parmi les cépages cultivés : « le pineau du Poitou qui, avec le Breton constitue les deux plus fins cépages ». Donc, encore une fois, un pineau [3].

- *Dans le Maine-et-Loire*, p.610 « les deux cépages dominants, ... sous le nom de pineau blanc et de pineau rouge, sont, comme je l'ai dit, le gros pineau blanc et le breton ou carbenet ... ». Pineau [2] et pineau [3].

- *En Indre-et-Loire*, p. 655 : « l'orléans rouge ou le pineau noirien, ... le beurot ou pineau gris », « les gros et menus pineaux » ; p.657 « le gros et le petit pineau de la Loire » ; p. 659 « pineau noirien ... pineau gris » à Joué-lès-Tours. Ici, Pineau [4], notamment pour les *vins nobles* de Joué, et Pineau [2] pour le Chenin.

Tout donc est pineau pour Jules Guyot, dans les années 1860. Pinot [1] est absent, au profit de Pineau [4] ; Pineau [2], blanc de Loire est fréquent (Chenin parfois dans le Centre-ouest) ; pineau [3] est présent pour désigner différents cépages fins, selon l'épithète qui lui est chère, comme le Chauché ou le Cabernet. Ce qu'il est utile de souligner ici est que Guyot cite à chaque fois des noms selon les usages locaux. Ainsi, si le cabernet est parfois dit pineau en Anjou, ce n'est pas le cas en Touraine (sauf peut-être à Bourgueil, zone de contact disputée entre Touraine et Anjou).

6.8 - Tout est Pinot [1] [5], le renversement manqué d'Odart,

Odart a abandonné rapidement la graphie alors générale de Pineau [4] au profit de Pinot [1] et [5], utilisés de façon systématique. Il n'est suivi en cela que par P. Larousse (1867), et en Anjou par Guillory aîné (1860/74) et J.-E. Bury (1880).

En 1841 (56-57), **Odart** écrit : « je justifie mon orthographe de Pinot, ainsi que l'écrivait encore Dussieux en 1804* mais différente de celle que j'avais adoptée d'après la plupart des auteurs modernes qui l'ont écrit Pineau, par la manière plus simple en usage autrefois, et au changement de laquelle je n'ai trouvé aucun motif raisonnable. Alors, on l'écrivait Pinos,

comme on peut le voir dans les poésies d'Eustache Deschamps publiées dans les premières années du quinzième siècle, ou bien encore Pinoz, ainsi qu'on le trouve écrit dans les ordonnances du Louvre en 1394 ; et enfin, Pinot comme l'écrivait un siècle après Oliv. de Serres, et aussi par le nom encore usuel en Italie, Pignolo ».

*Dussieux en 1800 et 1801 (voir Chaptal *et al.*) utilise la graphie pineau. Il n'a pas été retrouvé de référence bibliographique pour l'année 1804.

Les seuls cépages de Pinot qu'Odart cite dans cette publication (pp. 42, 43, 91, 98) sont bourguignons. Il y présente ses positions théoriques reprises comme première partie de son ouvrage de synthèse de 1845. On ne trouve aucune référence aux cépages de Loire de son article de 1833 (cf. 6.3). Odart est ainsi le premier savant à justifier la graphie ancienne bourguignonne au 19^e siècle comme l'avait fait La Curne de Sainte-Palaye au siècle précédent. Sa volonté de créer, à tort, une tribu des Pinots [5] de Loire répondant à celle de Bourgogne a faussé son propos (RhcL1).

6.8a - P. Larousse, en 1867, dans le *Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, à l'article cépage (T.3) reprend Odart, qu'il cite. Tout est pinot [5], à l'ouest (le gros pinot ou chenin, le pinot d'aunis ou chénil (sic) noir, le chauché noir ou pinot du Poitou etc.) comme à l'est (les pinots ... noir, franc, blanc, gris etc.) En revanche, à l'article Chablis, le cépage est orthographié pineau [4].

6.8b - J.-E. Bury en 1880 dans le catalogue du jardin de viticulture de Saumur, utilise souvent Pinot [5] de Loire pour Chenin (dans la Nièvre, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire) mais aussi parfois pineau [2] de Loire pour le même Chenin mais encore pour le Breton [sens 3 ?] (synonyme de Cabernet Franc). Dans la Vienne, le Chenin est pinot [5] et pineau [2]. Cette confusion reflète peut-être la provenance des plants et les contradictions en cours dans les dernières décennies du 19^e siècle (Rendu, Odart).

En effet, l'orthographe du catalogue de Bury, qui est composé de trois parties, varie : dans la nomenclature des cépages, Pineau est l'unique graphie retenue ; dans la liste des variétés de plants reçus où est précisée la provenance de chacun, les plants bourguignons sont orthographiés Pinot (pp. 52, 57, 59), une fois avec Pineau en synonyme (p. 70) ; enfin dans la liste des cépages par département, on retrouve Pinot en Côte d'Or mais aussi en Maine-et-Loire ou dans la Vienne ...

6.9 - A. Giffart, membre de la Société Industrielle et Agricole et de la Société d'Horticulture d'Angers, ne peut être passé sous silence car il adopte une position alors originale, proche des sens primitifs : Pinot [1] et Pineau [2] et [3]. En 1874, il rédige un projet, soumis « aux diverses sociétés et administrations », d'école de conduite de la vigne à vin à établir au jardin fruitier d'Angers. Dans une première liste de 33 cépages à planter, il nomme (pp.77-78) : « n° 23 : le Chauché noir ou Pinot du Poitou, n° 27, le Pinot noirien de Bourgogne ..., n° 28, le Pinot gris de Bourgogne ... ». Les cépages autochtones ne sont pas mentionnés. En revanche, dans le plan qu'il dresse d'un jardin à réaliser (bnf gallica NP vue 139) se trouvent des cépages locaux dont, à deux reprises le Pineau blanc [2] du Maine-et-Loire. Soulignons donc un cas rare de Pinot [3] pour le Chauché du Poitou.

Chez les auteurs savants, les premiers ampélographes qui ont abattu un travail considérable de défrichage de la forêt obscure des dénominations, la graphie Pineau reste une règle qu'entame peu à peu l'hésitation, de façon désordonnée au milieu du 19^e siècle. Certains tranchent dans le vif à titre personnel, sans se préoccuper de l'avis d'autrui dans ces décennies de travail individuel et d'identification. On ne distingue pas une direction d'ensemble, un effort collectif. Guyot, Rendu et Odart, par exemple, conclurent à l'inverse la question de la graphie. Tout pineau pour Guyot ; pinot à l'Ouest, pineau à l'Est pour Rendu ; tout pinot pour Odart.

7 **Chenins de Loire et Pineaux [4] de Bourgogne, première étape vers la solution, 1875-1896 (Période 2b)**

Il faut alors considérer la bibliographie à deux échelles : les ouvrages généraux et savants d'une part, de l'autre les publications propres à la Bourgogne, les périodiques des professionnels, qui commencent à voir le jour et qui, eux, transcrivent les usages des vignerons et des marchands de Dijon et de Beaune.

Dans l'entreprise de clarification qu'engendre l'ampélographie, Mas et Pulliat, suivis par beaucoup d'autres auteurs, imposent alors Chenin en remplacement de Pineau pour les cépages de Loire. Les cépages bourguignons continuent d'être orthographiés Pineau.

7.1 - Pineau [4] et Chenin chez Mas, Pulliat 1875-78 et d'autres

7.1a - Mas et Pulliat, en 1875-1878 - Dans *Le vignoble ...* la notice du Pineau noir se trouve dans le Tome 1 (1875, 1 : 121, n°61). Dans le Tome 3, la notice est au nom de Chenin blanc, mot vedette, avec pour synonyme Pineau blanc de la Loire (3, 1878 : 88-90). Il en va de même pour Chenin noir qui a pour synonyme Pineau d'Aunis (3, 1878 : 62-64).

7.1b - En 1888, dans *Mille variétés de vignes*, V. Pulliat orthographie de nouveau tous les cépages de Bourgogne (une douzaine de variétés), de Champagne et d'Alsace comme Pineau [4] ; Il en va de même pour Chenin blanc et Chenin noir, vedettes, avec pour synonymes Pineau blanc de la Loire et de Pineau d'Aunis.

Une solution intermédiaire consista donc, dans les Ampélographies générales, les ouvrages savants, à réserver Pineau [4] à la France de l'Est et à adopter Chenin en remplacement pour l'Ouest. On renouait avec une pratique ancienne mais brève puisque Rabelais, pour les cépages blancs, utilisa aussi bien, quoique très rarement, Chenin que Pineau.* Odart aurait pu, dès 1845-54, suivi par Bouchard (RhcL1), être la référence pour ce changement si son choix de remplacement systématique de Pineau par Pinot n'avait nui à sa position (cf. *supra* 6.8).

*L'étymologie de Chenin pose aussi de nombreux problèmes qui seront l'objet d'une étude particulière.

7.1c - En 1889, Mouillefert écrit invariablement Pineau, quel que soit le vignoble considéré, à l'exception, p. 368, du Pinot [1] gris en Alsace, avec un renvoi à Odart et à sa graphie uniforme.

Pour l'Ouest, (chap. V), p.103, en Anjou, le Pineau [2] blanc ou Chenin ; A Vouvray (p.106), le gros et le menu Pineau. Enfin se trouve un Pineau [4] ou [3] noir à Bourgueil (p. 108), cépage bourguignon ou Cabernet .

P.154, les cépages noirs de la Côte d'Or appartiennent aux groupes des Pineaux [4] et des Gamays ... Parmi les cépages blancs, Le Pineau blanc [4] ou Chardenet ... Il en va de même dans l'Yonne (p. 176) etc. On voit ici que Chenin se fait une place encore timide et que la graphie Pineau [4] continue d'exercer sa domination dans l'Est. D'autres auteurs, dans la même mouvance, pourraient être appelés en renfort (voir à ce sujet RhcL1).

7.2 – Dans des écrits bourguignons, Pineau [4] et Pinot [1], 1860-1897

L'usage de Pinot [1] se révèle toutefois maintenu en Bourgogne, sans qu'il y soit exclusif. Trois revues locales ont été sondées et interrogées automatiquement dans bnf-gallica (interrogation sur les graphies pinot/pineau).

Elles livrent de précieux renseignements (annexe 4). La plus ancienne est le *Journal d'Agriculture et d'Horticulture de la Côte d'Or*, depuis 1837, utile ici de 1841 à 1870. Puis viennent deux bulletins de syndicats de vignerons bourguignons, celui de la Côte dijonnaise et celui des vignerons de Beaune, lesquels prennent le relais pour les années 1885-1897*.

*L'examen a été limité aux années 1885-1897 jusqu'aux effets immédiats du congrès de 1896.

7.2a – de Pineau [4] à Pinot [1] 1841-1855

Le *Journal d'Agriculture et d'Horticulture de la Côte d'Or* (1837-1877) mentionne de façon systématique Pineau [4] dans les rares livraisons où il est question de cépages, de 1841 à 1854, car la viticulture n'est pas la préoccupation unique de ce périodique. En 1855 apparaît Pinot [1] qui s'impose en 1860 dans un catalogue des bons cépages (Malnoury pp. 89-91).

Mieux, en 1861, dans un compte rendu de l'ouvrage de J. Guyot *La vigne et la vinification* (1860) où Pineau [4] est la graphie exclusive, M. Perriquet (pp. 38-52) transcrit tous les Pineaux [4] de Guyot en Pinots [1], sans explication.

En 1863, les essais gleucométriques du Dr Fleurot sont eux accompagnés d'un Tableau où ne se trouvent que des Pineaux [4] (pp.18-25). Les rares occurrences qui suivent jusqu'en 1870, dernière année où des cépages sont mentionnés, sont sous la forme Pinot [1]. (cf. annexe 4)

7.2b Pinot plus que Pineau

Les bulletins du syndicat de Dijon et de la Côte d'Or, plus tardifs sont plus cohérents et les occurrences de Pineau [4] sont rares, limitées à quelques auteurs (par ex. en 1893, dans deux articles).

L'usage de Pinot [1] est-il pour autant raisonné ? Rien n'est moins sûr car, lorsqu'il est question des vins de Loire, le Chenin blanc est dit Pinot [5] blanc de la Loire et le Chenin noir Pinot [5] d'Aunis (1894, 01 : 410-411). Tout serait-il Pinot comme chez Odart ? Il semble plutôt que la graphie locale traditionnelle soit pinot, utilisée sans discernement, symétrique parfait de la langue savante.

Dans le commentaire, pour le moins réservé, du congrès de Chalon sur Saône de 1896 (1896, 11-12 : 271-273, 313-315), la question débattue de l'orthographe est passée sous silence. Tous les Pinots sélectionnés par le syndicat pour être présentés au congrès sont

orthographiés Pinot [1] (pp. 273-74) et parmi les nombreuses publicités des pépiniéristes ne se trouve qu'un seul pineau [4].

7.2c – « Pinot s'écrira PINOT »

Les auteurs des bulletins du syndicat des vignerons de Beaune sont plus partagés devant l'orthographe, de 1887 à 1896, quoique Pinot [1] gagne du terrain chaque année (annexe 4). Dans la livraison de nov.-déc. 1896, V. Guillemot présente un rapport sur le congrès ampélographique de Chalon-sur-Saône des 17-20 septembre de la même année (1896, 11-12 : 9-27). P. 20, dans le compte rendu d'une section intitulée « Orthographe des Noms des Cépages », on peut lire : « M. Roy-Chevrier donne lecture d'une lettre de M. Paul Latour, dans laquelle notre dévoué secrétaire général demande qu'on fixe une fois pour toutes l'orthographe du mot pinot, écrit souvent « Pineau ». Cette proposition est très bien accueillie par toute l'assemblée et après une courte discussion il est décidé que pinot s'écrira PINOT. »

Il faut voir dans la publication de ces lignes une transcription immédiate de la décision votée au congrès de Chalon qu'évoque de nouveau E. Durand en 1901 (cf. *infra* 8.).

A Beaune, dès 1896-1897, Pinot devint l'orthographe exclusive dans les bulletins. Dans cette affaire, le rôle décisif d'E. Durand, directeur de l'école de viticulture de Beaune, demanderait une étude particulière.

P. Rézeau (2014 : 291) donne une version très légèrement différente de ce texte, issue elle directement des *Actes du congrès*. Roy-Chevrier y apparaît l'intervenant principal, sans mention de P. Latour, à qui les vignerons de Beaune font la part (trop ?) belle, à moins que Roy-Chevrier et Latour aient été de connivence :

« M. Roy-Chevrier témoigne le désir de voir le Congrès fixer l'orthographe encore flottante de certains cépages. Ainsi Pinot est écrit tantôt Pineau et tantôt Pinot ... [Il] croit ... l'orthographe de Pinot la vraie, la seule bourguignonne ... »

La livraison d'août 1896 de la revue *La vigne américaine* (1896/08 : 350-353), organisatrice du Congrès de Chalon-sur-Saône à venir, consacré aux cépages et à leurs synonymes dans les trois départements de Saône-et-Loire, du Rhône et de l'Ain, rapporte que la présidence du comité d'organisation a été confiée à J. Roy-Chevrier, ce qui souligne que son intervention n'eut rien d'improvisé : parmi les cépages invités à être présentés à l'exposition se trouvent les Pinots, sous cette graphie [1].

8 1896-1901, après le congrès de Chalon-sur-Saône, les années décisives

Certes, en tant que cépages, Pineau et Pinot furent reconnus distincts bien antérieurement à 1896 et des entreprises individuelles de clarification de la terminologie avaient commencé dès avant le milieu du 19^e siècle. Elles rencontraient des résistances. C'est que, comme le souligne encore A. Berget (1898 : 207), à propos du « brouillamini des synonymies » : « le nom de Pineau est devenu comme une appellation générique qui, dans chaque province, désigne son meilleur cépage, celui qui est en possession de la plus grande renommée locale ». La véracité de cette assertion a pu être vérifiée tout au long des pages qui précèdent, avec pineau [3].

Entre 1896 et 1901, les tenants de Pinot chez les ampélographes et les historiens de la vigne comme Durand, Roy-Chevrier et d'autres

l'emportèrent définitivement, faisant que les savants rejoignaient les praticiens. Il est probable que le décès brutal de V. Pulliat, savant respecté, tenant de pineau, quelques jours avant le congrès de Chalon, précipita ou facilita les choses.

8.1 – 1898, « Pineau est mort, vive Pinot »

Adrien Berget, ardent défenseur de la « graphie traditionnelle et universelle » pineau, dans un article paru aussi dans *La Vigne américaine*, s'en prit violemment à Roy-Chevrier en 1898.

Les deux hommes étalèrent d'abord leur différend en mars 1898 dans cette même revue, dans une note signée de leurs deux noms, intitulée *Pinot ou Pineau*. Ils reprirent et développèrent chacun cette note de son côté. L'argumentation de Berget (1898 : 145) est parfois spéieuse ou excessive, réduisant Pinot à un particularisme bourguignon (ce qui est plutôt vrai à l'époque) dérivé de Pineau (ce qu'Odart avait mis en cause) statistiquement mieux représenté (ce qui est discutable, nous l'avons vu tout au long de la partie 6.). L'argument à ses yeux indiscutable réside dans l'arrêt de l'Académie qui institue pineau comme graphie définitive. En somme, l'inverse de l'opinion actuelle qui, dans un renversement spectaculaire, voit dans Pineau un dérivé de Pinot, alors que la réalité est que les deux termes étaient primitivement distincts, ainsi que contribue à l'établir le dossier constitué par Roy-Chevrier dans son *Ampélographie rétrospective* de 1900, réponse argumentée à A. Berget dont sont repris, détaillés et mis en perspective chacun des exemples enrichis par d'autres.

Roy-Chevrier militait pour « le maintien des deux orthographe spéciales, absolument justifiées » (Berget, Roy-Chevrier 1898 : 91). D'ailleurs, il écrit encore en 1900 (p. 128), à propos d'Eustache Deschamps : « le premier qui nous parle du divin *Pinot* et qui l'écrive à la bourguignotte et non *Pineau* comme le feront les Angevins et les académiciens de Paris ». Clin d'œil ironique à Berget ?

Néanmoins, et contre sa conviction profonde, au terme plus mesuré de son article (1898 : 210-214), A. Berget, reconnaissant la partie perdue, se résout à la graphie Pinot en écrivant : « *Pineau* est mort, vive *Pinot* ».*

* Contrairement à ce qu'écrivent Robinson, Harding et Vouillamoz (2012, article *Pinot*), Berget ne fut pas un instigateur de la graphie Pinot, bien au contraire.

8.2 – Simplicité et efficacité

Une solution simple s'offrait donc à tous depuis 1875 (Mas et Pulliat) : il suffisait de rendre à la Bourgogne son Pinot médiéval et d'adopter, dans l'Ouest, au lieu de Pineau, son ancien synonyme, déjà utilisé par Rabelais : Chenin.

L'adoption de termes exclusifs, comme on le voit, mit toutefois du temps à vaincre les réticences des deux côtés.

L'adoption de Chenin fut d'abord timide chez Odart, plus soutenue chez Bouchard (RhcL1), tranchée chez Mas et Pulliat toutefois sans effet tangible, enfin imposée par Viala et Vermorel, non sans combats d'arrière-garde.

Par exemple, dans son *Ampélographie tourangelle* de 1914, A. Chauvigné employait encore Pineau de la Loire et jamais Chenin. Et il se trouve toujours des publications scientifiques pour ignorer Chenin. De même, il fallut attendre la toute fin du 19^e siècle pour imposer, hors Bourgogne, Pinot en remplacement de Pineau de Bourgogne.

Pour ce qui est du stade ultime, les graphies propres à chaque cépage, la décision prise s'imposa toutefois rapidement entre 1896 et 1900 car un corps de spécialistes se mettait alors en place où tous étaient mobilisés pour la grande Ampélographie à venir, à l'initiative de P. Viala et V. Vermorel.

Ainsi, dans le processus de clarification de la terminologie, les années 1875-1896 formèrent un premier temps dans l'éclaircissement : elles sont marquées par la distinction Chenins en Loire, Pineaux en Bourgogne. Puis les choses se précipitèrent entre 1896 et 1901, quand retour aux sources et mise en œuvre de la règle selon laquelle on dénomme un cépage par le plus ancien terme connu qui le mentionne, Pinot s'imposa définitivement pour la Bourgogne et l'Est, puis pour les vastes espaces que conquiert le cépage dans le monde entier.

Le Pineau de Loire ou le Gros Pineau devinrent donc le Chenin, du coup le Pineau d'Aunis devint à tort le Chenin noir et le Menu Pineau (en Touraine-Sologne) fut censé prendre son nom solognot primitif d'Orbois (le plus souvent sous la forme Arbois, due à Rabelais, autre source de confusion). Néanmoins, dans le Val de Loire, au moins chez les vigneron et les amateurs, on aime encore évoquer les pineaux de la Loire, de l'amont de Tours à l'aval d'Angers.

Aujourd'hui, dans la pratique, Chenin s'est imposé, Chenin noir a laissé à juste titre la place à Pineau d'Aunis quand les sources de confusion se sont trouvées tariées par l'usage exclusif de Pinot pour la Bourgogne, et Orbois le dispute à Menu Pineau.

Enfin, Le *Catalogue des variétés de vignes ... cultivées en France* (2007, consultable en ligne Pl@ntGrape), qui transcrit la liste officielle des dénominations exclusives retenues et fige ainsi la nomenclature, est sans appel : Chenin B, Orbois B, Pineau d'Aunis N, Pinot blanc B, Pinot gris G, Pinot noir N.

Il ne reste donc qu'un seul Pineau ... d'Aunis.

9 La solution : Pinot en Bourgogne, Chenin en Loire, 1901- (Période 3)

La solution a donc été imposée par P. Viala et V. Vermorel qui adoptèrent, firent adopter et imposèrent les usages distincts de Pinot pour la Bourgogne, de Chenin pour la Loire au détriment de Pineau, transformé en synonyme ancien voué à l'extinction.

Il faut souligner que c'est la qualité du travail éditorial réalisé pour les sept volumes de leur *Ampélographie* qui assura le succès du choix. Les ambiguïtés ont disparu et le caractère univoque des termes s'est imposé, rapidement chez les ampélographes, plus lentement chez les praticiens ou les érudits locaux.

L'article *Pinots*, est rédigé par E. Durand en 1901 qui rappelle en note (T.2 : 19 n1) la vivacité des débats dont le feu devait encore couvrir sous la cendre. « L'académie écrit Pineau » mais, argumente E. Durand, « les connaisseurs de la vigne en Bourgogne sont tous d'accord pour l'emploi de Pinot et même M. A. Berget, qui avait déclaré faire toutes ses réserves sur cette sorte d'insurrection contre l'Académie », s'est résolu, ajoute Durand, « au terme de savantes et

minutieuses recherches historiques, à rejoindre le camp des insurgés ».

Pineau céda totalement sa place à Chenin. Encore aujourd'hui le nom de cépage Chenin (blanc) règne en maître indiscuté. Pineau est un synonyme, un souvenir, parfois encore un particularisme local. La question du Pineau d'Aunis a déjà été traitée (RhcL1) et il suffit de rappeler ici que l'absence de lien entre Chenin blanc et Chenin noir, de même que le succès de Pinot ont permis un retour sans équivoque à Pineau d'Aunis dont personne n'imagine qu'il puisse entretenir un lien de parenté avec le Pinot (le « vrai », comme aiment encore à le dire les Bourguignons). Il reste à faire retrouver son nom ancien au Menu Pineau du Val de Loire : Orbois.

10 Noms propres et nom commun, savants et praticiens, 1375-1901

- Pinot et Pineau, dans et par l'usage, sont devenus des noms propres. Chacun a désigné un seul cépage ou une seule famille de cépages.

De nom propre à nom commun, ou inversement, de nom commun à nom propre, le sens a glissé mais incomplètement puisque les deux acceptions ont perduré de 1400 à 1900.

Le contexte historique des 13^e et 14^e siècles permet d'envisager, à titre d'hypothèse, la séquence suivante : dé-onomastique – nom commun – noms propres différenciés.

Les cépages ne sont désignés par leur nom qu'à partir du 14^e siècle, peut-être du 13^e (comme Chauché en Aunis). Auparavant, les plus anciennes mentions les caractérisent par leur origine géographique. L'attention était alors portée à la qualité des vins et à leur provenance ... Ainsi le pinaud de 1183 apparaît trop énigmatique pour entrer dans le jeu.

Pineau-Pinot ont désigné un raisin ou un vin, mais toujours un raisin et un vin de qualité. Partagé par le raisin et par le vin, le qualificatif le plus approprié serait : délicat. Un Pineau ou un Pinot est un raisin délicat à conduire dans la vigne et à vinifier. Si la vigne a été bien menée et la vinification bien faite, le vin qui est issu se révèle délicat. Délicat est un terme approprié car il est ambigu. La culture de la vigne de pineau-pinot est délicate en ce qu'elle exige des soins et un traitement particuliers. Elle a pour but que les ceps produisent peu, en recherche de qualité et non de quantité, ce qui induit des risques. La manipulation du raisin et sa vinification sont elles aussi délicates, pleines de risques. Le vin lui est délicat en ce qu'il est fin, délicieux, exquis ... de qualité supérieure.

Pour ajouter un degré de complication, par métonymie le cépage Pinot ou Pineau produit le vin de Pineau ou de Pinot. Parfois la mention est vin pineau ou vin pinot où le nom est adjectivé.

Quel nom à l'origine ? Propre ou commun ? Les premiers et rares lexicologues à s'intéresser aux noms de cépages, au 18^e siècle, donnent à pinot/pineau pour étymologie pigne (pomme de pin) en référence soit à la forme de la grappe, soit à l'aspect serré des baies, identique à celui des écailles d'une pigne. Cette explication est insatisfaisante car le caractère n'a rien de discriminant.

Le TLFi (*Trésor de la Langue Française informatisé*) indique de plus que le suffixe –eau n'a pas de valeur diminutive et qu'un dérivé « ainsi formé offre souvent un sens très éloigné de celui du mot de base ».

Ainsi, si Pineau-Pinot dérive de pigne et si le sens de délicatesse proposé ici est retenu, alors l'analogie de forme ou d'aspect étaient déjà oubliés lors des premières occurrences du nom dans les textes vers 1400. Le sens second de délicatesse prévalait déjà. Ceci renvoie l'usage du terme dans la langue parlée à une date (bien ?) antérieure à celle de son apparition dans l'écrit. Ce ne serait donc pas un mot savant, forgé par des auteurs de traités.

Désignant une spécificité d'apparence, le mot se serait chargé subrepticement d'un autre sens, attaché aux notions de fragilité et de finesse.

Ceci porte à croire que, à partir d'une source unique, les graphies Pineau et Pinot, pineau et pinot, seraient locales et se référeraient donc à un sens bien établi et diffusé de raisin délicat et de vin fin. La diversité typologique et géographique des écrits, atteste vers 1400 la large diffusion de la notion dans divers milieux sociaux puisqu'elle apparaît chez des vigneron, des marchands, des juges, des édiles, des écrivains ... en Loire et en Bourgogne. Il est aussi à peu près établi que le nom propre et le nom commun sont d'usage simultané, surtout pour pineau, graphie quasi exclusive pendant 250 ans.

Il est difficile de trancher quant à la direction du transfert de sens. A-t-on utilisé un nom propre pour signifier un nom commun ou l'inverse (par antonomase, synecdoque, métonymie) ?

L'hypothèse d'une racine unique permet de renouveler certaines questions : Était-ce un anthroponyme ou déjà un toponyme ? et sur quelle base ? celle de l'identité d'un raisin déjà nommé (Pinot ? Pineau ?) ou celle de la qualité ? Plutôt le dernier terme de l'alternative selon ce que l'on voit à partir de 1400. Entre son apparition et 1400, le nom commun serait devenu nom propre en Bourgogne et dans la Loire. Entre les deux, pinet aurait pu connaître un sort identique et constituer un troisième volet.

L'occurrence simultanée des deux noms propres dans l'écrit, en Bourgogne et dans la Loire poitevine, angevine et bretonne, donc à distance respectable, selon des graphies qui nommaient des raisins distincts mais qui transcrivaient aussi des parlers distincts, -eau ouvert et -ot fermé, privilégie l'hypothèse d'un passage du commun au propre, à partir d'un seul mot qui avait déjà perdu son sens primitif pour exprimer à la fois la fragilité et la finesse. Ceci caractérise le premier mouvement ou pineau, par transfert de sens et spécialisation, devint Pineau et Pinot, deux excellentes sortes de raisins.

Dans un second temps, celui où la graphie Pineau domina dans les milieux savants, un transfert s'effectua de nouveau, à rebours, par généralisation du nom à divers raisins de qualité et l'on retrouva ainsi le sens primitif, le nom propre prenant aussi valeur de nom commun. Ces mouvements de balancier caractérisent chacun une orientation des Périodes 1 et 2, sachant que jamais alors les emplois des mots ne furent univoques, selon les lieux, les temps et les locuteurs. Depuis 1901, l'ouverture de la Période 3, Pinot est devenu univoque, diffusé et partagé dans de nombreux vignobles du monde, Pineau une rareté ou un souvenir. C'est la dernière inversion de sens et de priorité : Pineau a perdu son sens général et est devenu local ou spécifique, Pinot est devenu universel, mondial, « international » selon la terminologie contemporaine.

- Le mouvement général à partir du 14^e siècle se révèle donc être le suivant :

- Pinot (Bourgogne), Pineau (Loire) et pineau (plant/vin fin) furent d'abord distingués jusqu'au début du 17^e siècle.

- Puis Pineau, accompagné de pineau, élimina Pinot, à l'initiative des lexicographes et des savants, du milieu du 17^e siècle à la fin du 19^e. La période 2a peut être considérée comme le temps des lexicographes et la période 2b comme celui des ampélographes.
 - Pour Pineau (comme pour Chenin), la référence aux mentions de Rabelais paraît avoir été d'un grand poids, tant dans le choix de l'orthographe que dans celui de la dénomination.
 - Cet état des choses fut néanmoins accompagné de variations entre le monde des savants et celui des praticiens de divers milieux (langue savante/langue vernaculaire) : au 18^e siècle, la bibliographie disponible fait (ré)apparaître occasionnellement Pinot dans des documents locaux de la France de l'Est. Il faudrait s'assurer de l'éclipse effective de cette graphie entre temps car le silence peut n'être qu'un effet de source, la langue savante étant mieux représentée dans l'écrit conservé.
 - Les ampélographes du 19^e siècle maintinrent la suprématie de Pineau, à l'exception d'Odart qui prit le parti inverse de façon excessive. Pineau selon la tradition précédente et pineau, substantif, furent transformés ou enregistrés en autant de Pineaux locaux pour distinguer le meilleur des cépages dans chaque vignoble.
 - Un début de solution fut trouvé dans les années 1870, à l'initiative de Mas et Pulliat avec l'introduction de la distinction Chenin / Pineau, Chenin ayant été proposé auparavant par Odart et soutenu par Bouchard (RhcL1).
 - Les vigneron et les marchands bourguignons de la deuxième moitié du 19^e siècle attestaient eux aussi le maintien et l'emploi courant de Pinot dans la langue parlée et dans les écrits commerciaux ou publicitaires alors que persistait la domination de Pineau dans la bibliographie érudite.
 - Le monde des savants, à l'initiative de quelques-uns de ses membres, dans les années 1890, se rangea à la tradition de la France de l'Est et adopta la nouveauté que constituait la promotion de Chenin.
- La question fut définitivement réglée en 1901 avec la parution l'*Ampélographie* de Viala et Vermorel.

Octobre 2015
henri.galinie@free.fr

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AUTEUR/Titre* : ouvrage ou article consultable en ligne

Sont mentionnés dans les références bibliographiques, les articles ou ouvrages consultés. Les références des ouvrages mentionnés à partir des citations de J. Roy-Chevrier se trouvent dans la partie 5. de l'étude.

1a. Sources inédites

Archives dept d'Indre-et-Loire

Série H, abbaye de Beaumont-lès-Tours : H982

1b. Sources publiées

- *Archives ecclésiastiques antérieures à 1790 – Inventaire sommaire de la série H*, C. Loizeau de Grandmaison, Archives départementales d'Indre-et-Loire, Tours 1894.*

- *Cartulaire des Bénédictines de Beaumont-lès-Tours (1090-1294)*, éd. A. Fleuret, Paris 1898.*

- Extraits des comptes de dépenses de la ville de Poitiers aux XIV^e et XV^e siècles, éd. M. Redet : *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 39, 1839 et 40, 1840 : 381-446.*

- *Les Quinze joies de mariage*, éd. J. Richner, Genève, Paris, 1963.
- *Pl@ntGrape, Le catalogue des vignes cultivées en France**
- *Œuvres de Henri D'andeli*, éd. A. Héron, Paris 1881.*
- Sermon joyeux de bien boire, ed. J. Koopmans, *Recueil de Sermons joyeux*, Genève 1988, n°30.*

2. Références bibliographiques

ARTOZOUL *et al.* 1960

Artozoul. J.-P., Baudel J, Bisson J., Durquety M. Guillot R., Lagard P. Levadoux L. - Synonymie ampélographique de l'Ouest viticole français, *Annales de l'amélioration des plantes*, Annales de l'Inra Hors-Série.

BERGET 1898*

Berget A. – Contribution à l'étude des noms de cépages, Recherches historiques sur le Pinot de Bourgogne, *La Vigne américaine* : 1898/05 : 140-47 ; /06 : 173-80 ; /07 : 207-14.

BERGET, ROY-CHEVIER 1898*

Berget A., Roy-Chevrier J. – Pinot ou Pineau, *La Vigne américaine* 1898/03 : 88-94.

BERNARD 1985

Bernard G. – Le Pineau des Charentes, *Norois* 126 : 203-222.

BERTRAND, GERNER, STUMPF 2007*

Bertrand O., Gerner H., Stumpf B. (dir.) – *Lexiques scientifiques et techniques, Constitution et approche historique*, Palaiseau 2007.

BURDEL 1881*

Burdel E. – *La vigne et le vin, manuel du planteur de vigne dans les terrains pauvres, et spécialement dans la Sologne*, Paris.

BOSC 1821

Bosc A. – article vigne, *Encyclopédie méthodique de Panckoucke*, T. VII, Paris. Liste des cépages in Roy-Chevrier 1900 : 496-509.

BONNARD 1995

Bonnard H. – Les vignes des seigneurs, *L'information grammaticale* 65 : 58-60.

BOSSUAT 1964

Bossuat R. – *Les XV joies de mariage* publiées par Jean Rychner, *BEC* 122, 1964 : 316-318.

BOUCHARD 1901*

Bouchard A. – articles Chenin blanc, Chenin noir in Viala, Vermorel 1901-1910, vol.2

BOUCHARDAT 1849*

Bouchardat M. - Etude sur les produits des principaux cépages de la Bourgogne, de la Champagne et d'autres vignobles du centre de la France, *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences* 28 : 376-377 (résumé).

BOUCHARDAT 1849*

Bouchardat M. - Monographie des Pineaux, *Bull. des séances de la Société royale et centrale d'agriculture* 1848-49, serie 2, T4 : 843 (résumé).

BOURIN, CHAREILLEE 2014

Bourin M., Chareille P. - *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Age*, Paris.

BURY 1880

Bury J.-E. – *Catalogue des cépages du Jardin de viticulture de Saumur*. Saumur.

CATALOGUE*

IFV - *Catalogue des variétés et clones de vigne cultivés en France*. 2^e éd. 2007. <http://plantgrape.plantnet-project.org/>

CHAPTAL *et al.* 1800*

Cours complet d'agriculture ...de l'abbé Rozier. Rédigé par Chaptal et al. 10 T. Paris

- CHAPTAL *et al.* 1801*
 Chaptal J.-A. (Abbé Rozier) – *Traité pratique et théorique sur la culture de la vigne ...*, 2 vol., Paris 1801.
- CHAUVERONDIER 1876*
 Chaverondier F. – *La vigne et le vin : guide théorique et pratique du vigneron*, 2^e ed. Paris 1876.
- COTGRAVE 1611
 Cotgrave R. – *A dictionnarie of the French and English tongues ...*, Londres.
- COUTIER 2007
 Coutier, M. – *Dictionnaire de la langue du vin*, Paris.
- DENISE 1779a
Delle viti e dei vini di Borgogna, Memoria di un monaco cisterciense, Tradotta in Italiano sur un Manoscritto Franzese ... Florence.
- DENISE 1779b
Les vignes et les vins de Bourgogne, mémoire de Dom Denise, moine cistercien, éd. L. Abric, Clemencey 2004.
- DION 1959
 Dion R. – *Histoire de la vigne et du vin en France*. Réed. Paris 2010.
- DUCHAUSSOY 1887*
 Duchaussoy – Les vendanges dans le Berry de la fin du XV^e s. à la Révolution française, *Mem. Soc. Hist. du Cher* : 289-319.
- DURAND 1901*
 Durand E. – article *Pinots* in Viala, Vermorel dir. 1901-1910, vol. 2 : 19-44.
- ESTIENNE, LIEBAULT 1572*/1578*/1583*
 Estienne C., Liébault J. *L'agriculture et maison rustique*, chez Jacques du Puys, Paris éditions de 1572, 1578, 1583.
- FAVA I AGUD 2001*
 Favà I Agud X. - *Diccionari dels noms de ceps i raïms, l'ampelonimia catalana*, Barcelone.
- FURETIERE 1690*
Dictionnaire universel, T. III, art. Raisin.
- GARCIA, LABBE 2011*
 Garcia, J.-P., Labbé T. - Diversité naturelle ou diversité culturelle des terroirs viticoles en Bourgogne. *Diversité naturelle ou diversité culturelle des terroirs viticoles en Bourgogne*, Centre Georges Chevrier : 107-118.
[<halshs-00742255>](#)
- GARCIA 2014*
 Garcia J.-P. – La construction des climats viticoles en Bourgogne, la relation du vin au lieu au Moyen Age, ..., *Vignes et Vins au Moyen Age ...*, Revue électronique du CRH (centre de recherches historiques), 12.
- GIFFART 1874*
 Giffart A. – *Propositions et documents ... tendant à faire progresser ... la connaissance ... de la vigne à vin ...*, Angers.
- GUILLORY 1860/74*
 Guillory aîné, P.-C. – *Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire*, 2^e éd. Paris, 1874.
- GUYOT 1868*
 Guyot Dr J. – *Etude des vignobles de France*, 3 T., Paris 1868.
- HARDY 1848*
 Hardy – *Catalogue de l'Ecole des vignes de la pépinière du Luxembourg*, Paris ?
- HENRY 1996
 Henry A. – *Contribution à l'étude du langage œnologique en langue d'oïl* (XIIe-XVe s.), 2 vol., Bruxelles.
- HENRY 2007a*
 Henry F. – Mots propres stile et jargon peculier dans les domaines de la vigne et du vin : vocabulaire ou terminologie ? *Le Français Pré-Classique* 10 : 47-60. En ligne : www.halshs-00151907

- HENRY 2007b*
Henry F. – Vocabulaire technique des domaines de la vigne et du vin dans l'ancienne langue, in Bertrand, Gerner, Stumpf dir. : 155-174.
- HERVY 1809*
Hervy M.-C. – *Catalogue méthodique et classique de tous les arbres, arbustes fruitiers et des vignes formant la collection de l'école impériale établie près le Luxembourg*, Paris.
- HUET v.1600
Huet E. - - *Commentaires sur la coutume de La Rochelle et pays d'Aunis*, par Etienne Huet, non daté (vers 1600), édité par Arnaud de Nancel, La Rochelle 1688.
- JAUBERT 1856-58
Jaubert H.-F. – *Glossaire du Centre de la France*, 2 T., Paris.
- JOBIC 1867
Jobic C. – *Etude sur la viticulture et sur la vinification dans le département de la Charente*, Paris.
- JOURDAN 1866*
Jourdan, E., - Essai historique sur les vignes et les vins d'Aunis, *Revue de l'Aunis et de la Saintonge*, 3^e année : 257-288.
- JULLIEN 1816*
Jullien A. – *Topographie de tous les vignobles connus*, Paris. 2^e éd. 1866
- KOOPMANS 1988*
Koopmans J. (éd.) – *Recueil de Sermons joyeux*, Genève.
- LABBE, GARCIA 2014*
Labbé T., Garcia J.-P. – Pratiques et évolution de la vinification dans un cellier bourguignon à la fin du Moyen Age : le cas de la collégiale Notre-Dame de Beaune (fin X^{IV}e –début X^{VI}e s.), *Vignes et Vins au Moyen Age ...*, Revue électronique du CRH (centre de recherches historiques), 12.
- LACHIVER 1988
Lachiver M. – *Vins, vignes et vigneron, histoire du vignoble français*, Paris.
- LACOMBE et al. 2013*
Lacombe T., Boursiquot J.-M., Laucou V., Di Vecchi-Starras M., Péros J.-P., This P. - Large-scale parentage analysis in an extended set of grapevine cultivars (*Vitis vinifera* L.) *Theoretical and Applied Genetics* 126 : 401-414.
- LA CURNE DE SAINTE-PALAYE av . 1781*
La Curne de Sainte-Palaye, J.-B. – *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ... Niort 1875-82, 8T. (Tome 1 seul, 1789).*
- LE MENE 1979
Le Mené M. – Le vignoble angevin à la fin du Moyen Age : étude de rentabilité, *Le vin au Moyen Age : productions et producteurs* (Actes des congrès de la Soc. Des hist. médiévistes, Grenoble 1971) : 81-99.
- LE MENE 1982
Le Mené M. – *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Age*, Nantes.
- LETURCQ 2012*
LETURCQ S. - La viticulture médiévale et moderne, in E. Zadora-Rio (dir.) : *Atlas Archéologique de Touraine*,
<http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=100>
- LETURCQ 2014
Leturcq S. – La qualité des pots de vin à Tours au XV^e siècle, in S. Lavaud (dir.) *Les itinéraires de la qualité (Antiquité-XXI^e s.)*, Bordeaux.
- LIEBAULT, voir ESTIENNE, LIEBAULT
- MABILLE 1866
Mabille, E. – *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*, Paris.
- MAS, PULLIAT 1875-78*
Mas A., Pulliat, V. *Le vignoble, ou histoire, culture et description... des vignes ...*, Paris 3 vol.

- MAUPIN 1763*
 Maupin M. – *Nouvelle méthode de cultiver la vigne dans tout le royaume*, Paris.
- MENAGE 1650
 Ménage G. – *Les origines de la langue française*, Paris.
- MENAGE 1694*/1750*
 Ménage G. - *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris 1694. Edition augmentée 1750.
- MERLET 1667*
 Merlet, J. - *L'abrégé des bons fruits*, Paris 1667. 3^e éd. 1690, Paris chez Charles de Sercy.
- MOUILLEFERT1891*
 Mouillefert P., *Les vignobles et les vins de France et de l'étranger...*, Paris.
- ODART s.d.*
 Odart A.-P. – *Catalogue de cépages de la Dorée (Indre-et-Loire)*, Tours, entre 1839 et 1845.
- ODART 1833*
 Odart A.-P. – *Vigne in Flore complète d'Indre-et-Loire*, publiée par la Société d'agriculture, sciences, arts ..., Tours. (deux textes : NP, Coup d'œil ..., 3 pages avant la p. 1 ; et pp. 40-42).
- ODART 1841*
 Odart A.-P. – *Essai d'ampélographie ou descriptions des cépages les plus estimés ...*, Tours.
- ODART 1845* / 1854 *
 Odart A.-P., (comte) – *Ampélographie, Traité des cépages ...*, Paris 1845. 3^e édition 1854.
- OIV 2010*
Liste des principaux cépages et de leurs synonymes.
- PAULMIER 1589*
 Paulmier, J. de – *Traité du vin et du sidre*, traduit par J. de Cahaignes, Caen.
- PINARD 1996*
 Pinard J. – *Le Pineau des Charentes : une production de petites et moyennes exploitations, Des vignobles et des vins à travers le monde*, Bordeaux : 37-43.
- PLAIGNE 1782*
 Plaigne, chevalier de - *Le parfait vigneron ou l'Art de faire, d'améliorer et de conserver les vins...* Paris. Réed. 1803.
- Primes d'Honneur 1869-78*
Les primes d'honneur , les médailles de spécialités ... Paris
- PULLIAT 1888*
 Pulliat Victor – *Mille variétés de vignes, description et synonymie ...* Montpellier, Paris 1888, 3^e ed.
- RENDU 1857*
 Rendu V. – *Ampélographie française ...* 2^e éd. Paris.
- Rhcl1
 Galinié H. – *Le Pineau d'Aunis, Recherches sur l'histoire des cépages de Loire 1*, 2014
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01081736v1>
- ROBINSON, HARDING, VOUILAMOZ 2012
 Robinson J., Harding J., Vouillamoz J. – *Vine Grapes, A Complete Guide to 1368 Vine Varieties*, Londres.
- ROVASENDA 1881*
 Rovasenda J. de, (comte) – *Essai d'une ampélographie universelle*, traduit de l'Italien par F.Cazalis, G. Foëx et al., Paris Montpellier.
- ROY-CHEVRIER 1900*
 Roy-Chevrier J. – *Ampélographie rétrospective*, Montpellier-Paris.
- ROZIER 1800 -*
 Abbé Rozier, *Cours complet d'agriculture*, publié par Chaptal et al. 10 vol. Paris.

RYCHNER 1963/1967

Rychner J. éd. – *Les XV joies de mariage*, Genève- Paris 1963, 2^e tirage revu 1967.

SECONDAT 1785*

Secondat, J.-B. de – Mémoire sur la culture des vignes de la Guienne, et sur les vins de cette province, *Mémoires sur l'histoire naturelle*, Paris : 65-89.

TAINTURIER 1763

Tainturier, Abbé F. – *Remarques sur la culture des vignes de Beaune et lieux circonvoisins, suivi de Observations sur le livre intitulé « Traité sur la nature et la culture de la vigne, ... par M. Bidet (1759)*. Ed. L. Abric, Précysous-Thil, 2000.

TALLAVIGNES 1901*

Tallavignes, Ch. – *Cépage, Histoire de l'ampélographie*, in Viala, Vermorel dir. 1901-1910, T. 1, Chap. IV : 505-718.

THOM 1981*

Thom, M. – Les Occidentalismes dans les « quinze joies de mariage », *Atti del XIV congresso internazionale de linguistica e filologia romanza*, (Naples 1977), 2 : 54-70.

VIALA, VERMOREL 1901-1910*

Viala P, Vermorel V. dir. – *Traité général de viticulture, ampélographie*, 7 vol. Paris

Vignes et Vins au Moyen Age 2014*

Vignes et vins au Moyen Age. Pratiques sociales, économie et culture matérielles. Revue électronique du CRH, 12.

VIARD 1892*

Viard E. – *Traité général de la vigne et des vins ...*, Nantes-Paris.

ANNEXE 1

1a. La notice de 1183

La charte de 1183 est conservée au Archives départementales d'Indre-et-Loire, Série H, où elle est demeurée inédite sous la cote H982. A. Fleuret, l'éditeur en 1898, du cartulaire de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours dont le prieuré de Mennetou (sur Cher, dept Loir-et-Cher) était une dépendance, n'en avait pas connaissance. L'essentiel des pièces qui concernent le prieuré de Mennetou est en effet contenu dans une liasse H788. L'entrée aux archives de Tours ou le tri et l'analyse des pièces de la liasse H982 ont néanmoins dû être faits avant 1891. En effet, elles se trouvent dans l'inventaire par C. Loizeau de Grandmaison qui en livre le contenu à cette date sans toutefois qu'il modifie son analyse des pièces de la liasse H788 où il présente une charte de 1213 comme l'acte de fondation du prieuré. L'inventaire de Grandmaison est consultable en ligne.

Le document est une charte notice, donc rédigée au style indirect. Le parchemin est plié en deux dans le sens de la hauteur et ne peut être totalement ouvert. Le déchiffrement à la pliure de chaque ligne est délicat.

Texte établi avec le concours décisif de Samuel Leturcq (Université de Tours, UMR Citères-LAT). Nos remerciements vont à Monique Goulet (Université de Paris 1, UMR LAMOP) qui a levé nos

hésitations à propos de la lecture des deux infinitifs passifs *diminui* et *restitui*.

Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod contencio erat inter sanctimoniales de Monesto et homines domini Hervei de Virsione pro tenimento Martini de Brolio qui cuvertus earum erat. Homines enim praefati Hervei tenimentum praefati Martini injuste possidebant. Prefate siquidem sanctimoniales super hoc pluries dominum Herveum de Virsione convenerant ut ex hoc iudicium fieret in curia sua. Unde sepedictus Herveus anime sue providens, nollens jus earum in aliquo diminui pro amore dei super hoc iudicium fieri precepit. Ita quod ipsis sanctimonialibus tenimentum illud adjudicatum est integre restitui sanctimoniales siquidem pro amore domini Hervei demiserunt hominibus suis plantas pinaudi et unum arpentum et duas bossellatas terre censu reddito per singulos annos.

Hujus rei testes sunt ex utraque parte Hunbaudus abbas Oliveti, frater Gauterius de Landela, Herveus de Traciaco, Gaucherius de Virsione, Jobertus de Maciaco, Willelmus de Sancto Amando, Gaufridus Nero, Bricius de Plaiseid, Stephanus de Portu, Radulfus Bosserius, Girardus Nero, Reenbaudus Brulet, Hunbaudus Eutachius, Giroius Berttadus, Bricius sacerdos monestelli, Girardus clericus, Bernardus Osmundus notirus domini Hervei. Factum est autem ab Incarnatione Domini anno M° C° LXXX° III°, vivente etiam Armengard abbatissa Belli Montis et Arenbord de Marla priorissa de Monesto.

1b - Charte de 1213 (extraits)

Donation de dîmes par Hervé, seigneur de Vierzon, au monastère de Beaumont-lès-Tours pour leur prieuré de Mennetou-sur-Cher, près de Vierzon. *Cartulaire des Bénédictines de Beaumont-lès-Tours (1090-1294)*, éd. A. Fleuret, Paris 1898 : 13-14. (Arch. dept I-et-L, H 788).

Extrait :*

*L'extrait ci-dessous comporte l'intégralité des biens/dîmes/lieux mentionnés dans la cession, mis en forme pour souligner les lieux mentionnés (sans coupure ou alinéa dans le texte original).

Ego Herveus dedi ... domui de Monesto et conventui ejusdem loci
- omniam decimam quam habebam infra parochiam Luriaci, tam bladi quam vini et bestiarum et aliarum rerum
- et quicquid habebam in decima Potina
- et omnem decimam quam habebam extra parochiam, quae de decima Luriaci movebat
- et omnem decimam quod habebam in terram Graciaci, tam bladi quam vini et bestiarum et rerum aliarum ;
- et omnem decimam quam habebam in terram Danesii
- et quicquid decimae habebam in parrochiam de Sellei, quae fuit Guelelmi Sabardini ;
- et quicquid decimae habebam in terram Pvngi...(?) quae est inter Caronem fluvium et Saldriam ...

Toponymie :

Pvng... n'a pas été identifiés et localisés à partir de Besse 1912.

Les toponymes identifiables : *Luriacum* = Lury-sur-Arnon, *Graciacum* = Graçay, *Selleis* = Selles-sur-Cher dans le Loir-et-Cher, de même que les mentions de deux rivières, *Caro* = Cher et *Saldria* = La Sauldre indiquent, pour les lieux mentionnés, une localisation dans le nord-ouest du département du Cher, à la jonction avec les depts de l'Indre et du Loir-et-Cher.

Le seul toponyme pouvant peut-être être rapproché de *Pinaud* serait *Pignacum* = Pigny (canton de Saint-Martin d'Auxigny) au nord de Bourges, donc loin de la confluence Cher-La Sauldre que mentionne le dernier § cité : la dîme de la terre [et non de la vigne] de *Pvng---* entre Cher et Sauldre.

Quant à la *terra Danesii*, il s'agit de la terre de Denise, la prieure qu'évoque Grandmaison.

La *decima Potina*, malgré la majuscule de l'éditeur ne semble pas concerner un lieu-dit. *Potina* n'existe pas mais *potinus* désigne une mesure de vin dans le Lyonnais (du Cange).

Annexe 1c **Plante dans le Rustican**

• ***Opus ruralium commodorum*** auctore Petro de Crescentiis, traduction en langue d'oïl : *Rustican* (1373-74). D'après Henry 1996.

Henry (1996, 2 : 334), glossaire général :

PLANTE (n.f) 'scion' [de vigne : à repiquer où à greffer], bouture *Ru* 57, 58, 60, 65, 66, 69, 75, 82 ; - 'espace planté' [pour créer un nouveau vignoble AW III1..

PLANTE(I)R v.a en particulier planter des boutures pour former une nouvelle vigne SC I1 et 2 ; AW III1 ; *Ru* 57 et ss., 82*, 83* etc ...

Trois sens du mot plante se dégagent selon le contexte :

1. Sarment, scion, bouture à replanter, chap. IX et X, à propos des prélèvements à faire pour disposer de matériel végétal à repiquer sur place ou ailleurs pour créer une nouvelle vigne. (*Ru* 57, 60, 65,66).
2. Cep, pied de vigne, synonyme de vigne, chap.X-XI, à propos de la plantation et de l'entretien des vignes (RU 60, 69, 73) et passim dans les différents chapitres ; mais aussi au sens de matériel végétal (*Ru* 75, 82).
3. Désigne d'autres plantes au chap. XVIII . (*Ru* 150)

Albert Henry souligne les difficultés que rencontrait le traducteur (un religieux de la France du nord ?) placé devant des mots techniques liés à des opérations agricoles qu'il ne comprenait pas. Il en résulte des contresens et parfois des articles absents de la traduction.

Exemple donné par A. Henry (vol.2 : pp.68-69), notamment à propos de boutures et de provins, *Ru* 82, 83, 84. Pour autant, les inexactitudes n'entachent pas le sens de plant, planter.

Extraits du *quart livre : des vignes et de leur labourage, et de leur nature, et du prouffit de leur fruit*

Texte d'après Albert Henry 1996, 1 : 65-119 ; 2 : 56-130 selon sa numérotation (*Ru ...*). Articles comportant la base plant :

Chap. IX - Quant l'en doit cueillir les plantes de la vigne, et quelles plantes, et comment on les doit garder et porter en longtaines parties

Ru 57

Les plantes des vignes que l'en doit cueillir pour **planter** doivent estre cueillies quant on les veut **planter** ; et si les puet l'en cueillir aussi avant, mais que on les garde bien.

Ru 58

Le meilleur temps ou on les doit cueillir est le mois d'octobre ... Et quand toutes les feuilles sont tombées pour la gelee, ... et pour ce, telles **plantes** ne viennent pas bien, et aussi le temps leur est contraire.

Ru 60

Ilz sont pluseurs causes de eslire les **plantes** : l'une que l'on prengne la vigne en terre qui ne soit pas trop crasse, car elle doit estre plus maigre que la terre ou on la veult planter.

Ru 65

La mesure de la **plante** doit estre, selon Palladius, du long d'un coute ; ... et quant on le **plante** en fosse, et on le ploye, on le doit premierement purgier de rainceaulx, et de bourgons, et de gettons.

Ru 66

On doit garder les **plantes** et les mettre en tel lieu que le vent ne le soleil ne les seiche pas ... Et qui les veult porter loing, si preingne l'en feurre ou pailles de froment moles et les mesle l'en avecques terre et boe, et boute l'en la les plantes doucement et les enveloppe l'en en un sac ...

X – En quelz temps on doit planter les vignes, et comment

Ru 69

Et si on la [la vigne] **plante** en petites fosses moiennement perfondes, pres de aucunes **plantes** qui soient en bas et en hault, on les doit **planter** loing l'une de l'autre (...) ou la terre est crasse on doit leissier greigneur espace entre les **plantes** que en la maigre ...

Ru 73

Qui veult **transplanter** vigne, on la peut **planter** en un corbillon d'osiers cler, et emplir de terre, et mettre en terre, la elle s'enracinera...

Ru 75

La manière des Prouvenceaux de **planter** est bien bonne, ou les vignes sont **plantees** en ordre comme arbre ... mais l'en en met que une **plante** en une fosse ... Mais l'on en puet bien mettre deux en une fosse en la tierce range, afin que se l'une **plante** des deux ranges seiche, l'une **plante** de la tierce range lui secourra ...

Chap. XI- De la multiplication des vignes et de la renovacion d'icelles

Ru 82

Si vignes doivent estre renouvelees (...) l'en **plantera** bonnes et nobles (...) et mettra l'en chascun lieu deux gettons (...) et mettra l'en du fiens a chascune **plante** ...

Chap. XVIII – Des nuisements et empeschemens qui viennent aux vignes

Ru 147

Il advient aucuneffois nuisements et empeschemens aux vignes et aux **plantes**

Ru 150

Aucunefois les vignes sont grevées pour ce que il a emprés elles aucunes **plantes** comme choux ou loriers : cer l'en a trouvé que ils bruslent et ardent la vigne , si ne les doit on pas **planter** emprés la vigne.

Annexe 1d

Mentions de vignes bordelaises et orléanaises dans le Val de Loire
1055-1455

1055

Mention d'une vigne bordelaise à L'Onglée près d'Angers
Magne memorie Goffredus Martellus petiit a S. Marie sanctimonialibus dari sibi terram in Angulata, ad plantandum vineam Burdegalensem.
Cartulaire de Notre-Dame de la Charité (Le Ronceray), éd. Marchegay, Angers 1856, n°78.
Datation M. Le Mené 1982 : 367.

1112

Mention d'une vigne bordelaise à Seiches
Goffridus de Baraceio dimisit S. Marie unum quarterium vinee Burdegalensis ad Fontanellas [apud Cepiam].
Cartulaire de Notre-Dame de la Charité (Le Ronceray), éd. Marchegay, Angers 1856, n°137.

1203

Mention d'une vigne à Vancé, sur le coteau, plantée de « ceps orléanais » (près de Tours, dans la vallée du Cher, aujourd'hui St-Avertin).
vinea de Venciaco supra in colle sitam quam plantari fecerat de vitibus aurelianensibus
Charte de Saint-Martin de Tours, extrait cité par E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 1866 : 149.

1282

Mention d'une vigne bordelaise à Bazouges, ADML G340, f°54 et 56, cité par M. Le Mené (1982 : 367).

1455

Cépage bordelais
A Grattecuise « ont esté veues les vignes en bon labour ... en seppaiges de bordelais », ADML G100, cité par M. Le Mené (1982 : 367).

ANNEXE 2

Le Pineau des XV joies de mariages

Texte des environs de 1400, les XV joies de mariages (QJ) sont connues par plusieurs manuscrits anciens et plusieurs éditions qui présentent des variantes.

Jean Rychner, dernier éditeur des QJ, répertorie sept textes qu'il intitule R, C, L et P pour les manuscrits, E, T, et Q pour les éditions anciennes (1967, LIX-LXIII) :

R, ms de Rouen, nov. 1464
C, ms de Chantilly, 15^e s.
L, ms de Leningrad, 1485 ;
P, ms Philipps, 1468-70
E, édition dite *princeps*, 1480-90
T, édition Tréperel, fin 15^e s.
Q, éditions de Rosset, 1595 et de Rogissart 1726, puis 1734.

R, le manuscrit de Rouen, est considéré par les spécialistes comme le texte le plus ancien et le plus proche de l'original disparu.

Le pineau de la Cinquième Joie est nommé et orthographié ainsi dans le manuscrit de Rouen dans la formulation « après un bon ypocras ou pineau » (Richner V, l. 104). Dans Q, la formulation est identique.

Les variantes relevées par Richner (1967 : 124) sont :
104 bon vin de Beaune (de B. *om.* E) ou de ypocras (ou de Germoles C ou de muscadet L). A Germoles, en Bourgogne, se trouvait un domaine du duc de Bourgogne (Labbé, Garcia 2014 : §3).

Richner range dans une même famille les textes C L E T avec une sous-famille E T.

Q peut se rattacher à R ou être indépendant.

Richner note des occidentalismes dans la langue du texte de R où se trouve la mention Pineau. Il conclut que « l'origine occidentale ... du manuscrit le plus archaïque [celui de Rouen] est favorable à l'origine occidentale de l'œuvre elle-même. » A partir d'une identification contestée de l'auteur des *QJ*, J. Richner propose le Haut-Poitou (p. XXXVII).

La contestation de l'identité de l'auteur poitevin proposée et la mise en évidence d'autres occidentalismes (dont pineau p. 63), en sus de ceux soulignés par J. Richner, conduisent M. Thom à proposer (1981 : 70) « une origine bretonne (ou angevine) de l'auteur... » et même « le SO de l'Ile-et-Villaine pour la composition de l'œuvre, et quelque part plus au sud, en Loire-Atlantique, pour la copie du manuscrit de Rouen. »

Deux interprétations des variantes s'offrent :

- l'une fait du pineau de R vers 1400 l'exact synonyme de pinot car les variantes concernent la Bourgogne : Beaune, Germoles, muscadet ;
- l'autre, qui est retenue ici, en s'appuyant sur le fait établi que dans la Loire, en aval de Blois, le pinot de Bourgogne n'est jamais dénommé pineau mais Orléans, Auvernat ou Beaune, trouve ici une confirmation : pineau désigne le Chenin et/ou un vin fin, le Pineau de la Loire. Lorsque, par une variante, l'éditeur voulait changer le référent, c'est Beaune ou vin du duc de Bourgogne (Germoles) qui était utilisé pour évoquer le Pinot (noir) de Bourgogne, accompagné d'autres références à la Bourgogne. Muscadet désigne vraisemblablement des vins muscatés, au sens de doux, fruités, sucrés.

Cette proposition de lecture du texte est confortée par l'origine du texte entre Anjou et Bretagne.

P. Rézeau (1998, 2014) donne aux articles *Auvernat* et *Beaune* de nombreux exemples de l'usage de ces noms dans la Loire.

Pour *Orléans*, absent du Dictionnaire de P. Rézeau car aujourd'hui inusité, d'usage moins répandu que Beaune aux 15^e-16^e siècles, (avant de l'étudier plus en détail, RhcL3, à paraître), je mentionne ici sa présence en 1203 dans une charte de Saint-Martin de Tours pour une vigne dans la vallée du Cher (ci-dessus, annexe 1 bis) ; l'Orléans (une fois dénommé Auvernat) est aussi présent dans les comptes de la châtellenie de Chenonceau, à propos d'un clos qui en est planté dans les vignes du château en 1547-57.

ANNEXE 3

Cépages dans le Dictionnaire Cotgrave, 1611

Dans *Dictionarie of the French and English Tongues** de 1611, Randle Cotgrave écrit aux articles :

- **Auvernas.** A kind of black grapes ; termed otherwise (by reason of their hue) Morillons.
- **Chenin** : m. as Chenil ; A dog-kennel. Chenin: m., ine f. Dog-like ; of, or belonging to, a dog.
- Raisins chenins.** A kind of great red grapes, fitter for medicine than for meat. (bnf-gallica, vue 186)
- **Pineau.** The seed or kernel of a Grape ; also a kind of white and longish grape ; whereof
- Vin pineau.** Excellent strong wine.
- **Pinot.** m. The name of a red-flocked, and round-leaved Vine.

ANNEXE 4

Pineau et Pinot dans les bulletins des syndicats de vignerons bourguignons 1841-1897

Année	Côte d'Or*	
	Pineau	Pinot
1841	14	
1843	9	
1845	1	
1847	4	
1850	5	
1852	3	
1854	10	
1855	2	1
1856	1	
1857		1
1858		1
1859		1
1860		13
1861		8
1862		5
1863	2	2
1864		1
1865		4
1870		3

**Journal d'agriculture et d'horticulture de la Côte d'Or*
 La collection consultée sur bnf-gallica est incomplète
 la viticulture tient une place secondaire dans le journal
 ex. 1860 : Pinots [1] dans un catalogue des cépages de choix

Année	Dijon*		Beaune**	
	Pineau	Pinot	Pineau	Pinot
1885			2	
1886			3	
1887			2	18
1888			0	32
1889			3	52
1890			5	20
1891	0	1	17	16
1892	1	3	2	0
1893	13	16	7	15
1894	1	50	0	31
1895	0	55	5	23
1896	1	118	1	42
1897	4	55	0	11

graphie majoritaire

**Bull. du syndicat viticole de la Côte dijonnaise*

***Bull. de la Société vigneronne de l'arrondissement de Beaune*

Les deux collections, consultées sur bnf-gallica sont incomplètes
 exemples :

Beaune 1887 : les 18 pinots se trouvent dans un rapport de visite
 des pépinières et plantations de vignes américaines

Dijon 1893 : les 13 pineaux se trouvent dans des articles
 traitant de l'encépagement bourguignon et alsacien

Dijon 1896 : les 118 Pinots correspondent à la liste des vins
 envoyés au congrès de Chalon-sur-Saône

ANNEXE 5

Les occurrences de Pinot [1] Pineau [2] pineau [3] Pineau [4] Pinot [5] 1375-1901

TABLEAU RECAPITULATIF (partiel)

Source	Date	O/E	ref.	Pinot[1] <i>de Bourgogne</i>	Pineau[2] <i>syn. Chenin</i>	pineau[3] <i>cépage/ vin fin</i>	Pineau[4] <i>pour Pinot [1]</i>	Pinot[5] <i>pour Pineau[2]</i>
acte	1375	E	4.1	○				
acte	1394	E	4.1	○				
XV joies	v.1400	O	4.2a		○	○		
Deschamps	av. 1405	E	4.1	●				
Poitiers	1406	O	4.2b		○	○		
Poitiers	1420	O	4.2b		○	○		
Poitiers	1450	O	4.2b		○	○		
Auxerre	mi-15e s.	E	4.1	○				
XV joies	fin Xve s		4.3a		○	○		
Sermon joyeux	1500		4.3b			○		
Rabelais	1534	O	4.4		●			
Bar-sur-Aube	1562	E	4.1	○				
Liébault	1570	E	4.5	●		○		
Liébault	1570	O	4.5		○	○		
Champigné	1591	O	4.6		○			
O. de Serres	1600	E	4.7	○				
Huet	1600	O	5.2a			○		
Cotgrave	1611	E	4.9	○		○		
Cotgrave	1611	O	4.10		○	○		
Merlet	1667	E	5.1			○	●	
Furetière	1690	E	5.1				○	
Ménage	1694	E	5.2b				●	
Ménage	1694	O	5.1		●			
Liger	1700	E	5.1				●	
Chomel	1709	E	5.1				●	
Parl.Besançon	1732	E	5.1	○				
Ménage	1750	O	5.2b		●			
Ménage	1750	E	5.2b				●	
Bidet	1752	E	5.1				●	
Bidet	1752	O	5.1		●			
Encyclopédie	1762	E	5.1				○	
Maupin	1763	E	5.1				●	
Tainturier	1763	E	5.1				●	
Miller	1768	E	5.1	○			●	
Béguillet	1770	E	5.1				●	
Encyc. Berne	1771	E	5.1	○			●	
Colas	1772	E	5.1	○				
Champy d'A	1774	E	5.1				○	
Valmont de B.	1775	E	5.1				○	
Denise	1779	E	5.1				●	
de Calonne	1779	E	5.1				○	
La Curne Ste-P	av.1781	E	5.2b	○			●	
Enquête	1783-84	O	5.2b		●			
Rozier	1800	E	5.1				●	
Rozier	1801	E	5.1				●	
Bosc	1804	E	5.1				●	
Bosc	1807	E	5.1				●	
Bosc	1807	O	5.1		●			
Bosc	1809	E	5.1				●	
Bosc	1809	O	5.2b		●			
Pineau des Ch.		O	5.4			○		
Hervy	1809	E	6.1				●	
Hervy	1809	O	6.1			○		
Jullien	1816	E	6.2				●	

Jullien	1816	O	6.2		•				
Jullien	1816	O	6.2			o	•		
Odart	1833	E	6.3				•		
Odart	1833	O	6.3		•				
Hervy	1848	E	6.4				•		
Hervy	1848	O	6.4		•				
Hervy	1848	O	6.4			o	•		
Bouchardat	1849	E	6.5				•		
Rendu	1859	E	6.6				•		
Rendu	1859	O	6.6					•	
Guyot	1868	E	6.7				•		
Guyot	1868	O	6.7		•				
Guyot	1868	O	6.7			o	•		
Odart	1841	E	6.8	•					
Odart	1841	O	6.8					•	
Odart	1845-54	E	6.8	•					
Odart	1845-54	O	6.8		Chenin			•	
Guillory	1860	O						•	
Larousse	1867	E	6.8	•					
Larousse	1867	O	6.8	•				o	
Giffart	1874	E	6.9	•					
Giffart	1874	O	6.9		•				
Giffart	1874	O	6.9			o			
Mas et Pulliat	1875	E	7.1a				•		
Mas et Pulliat	1875	O	7.1a		Chenin				
Bury	1880	E	6.8	•					
Bury	1880	O	6.8		o/Chenin			•	
Bury	1880	O	6.8			o			
Pulliat	1888	E	7.1a				•		
Pulliat	1888	O	7.1b		Chenin				
Mouillefert	1889	E	7.1c	o			•		
Mouillefert	1889	O	7.1c		•/Chenin				
Mouillefert	1889	O	7.1c			o			
<i>Bull. Beaune</i>	1885-97	E	7.2a	•			o		
<i>Bull. Dijon</i>	1890-97	E	7.2b	•			o		
<i>La Vigne amér.</i>	1896-	E	7.2b	•					
Berget	1898	E	8.1	•					
Viala Vermorel	1901	E	9	•					
Viala Vermorel	1901	O	9		Chenin				
Source	date	O/E	réf.	Pinot[1]	Pineau[2]	pineau[3]	Pineau[4]	Pinot[5]	
Légende du Tableau									
col. 1 Source dans le texte									
col. 2 date									
col. 3 : O = Ouest ; E = Est de la France									
col. 4 : réf. renvoi au texte									
col. 5 à 9 : occurrences :									
•	nombreuses mentions ou mot-vedette								
o	mention unique ou minoritaire, synonyme								
Chenin	mention rare, synonyme								
Chenin	mention exclusive, mot-vedette								
Pour une même référence	2à3 lignes ouvertes correspondent respectivement à Pinot[1] Pineau [2] pineau [3]								
	Bourgogne et France de l'Est, Loire en amont de Blois								
	Vallée de la Loire en aval de Blois								
	Est ou Ouest								
						Galinié, RhcL2 : 2015			

COMPLEMENT à RhcL1 Le Pineau d'Aunis

Depuis la mise en ligne de l'étude consacrée au cépage Pineau d'Aunis, le dépouillement, par Samuel Leturcq (Université de Tours, UMR Citeres-LAT), dans le cadre du programme Viti-Terroirs qu'il coordonne, de l'enquête de 1808 réalisée à l'initiative des préfets a conduit à modifier ce qui était proposé dans le 2.2, à propos du Pineau Douis.

Deux mentions sont incontestables, parmi d'autres peu fiables :

- Canton de Loches, commune de Verneuil sur Indre, les cépages cultivés sont :

« Veret, Caux, Tendrié, **Ony** »

- Canton de Montrésor, commune de Loché (sur Indrois), les cépages cultivés sont :

« Sur les terres argileuses Mancets doux, Pineau blanc ou **onis**, surin »

« Sur les terres pierreuses Cos, Auvernat rouge, Gros mancets, veret »

Les graphies sont fantaisistes dans les quelque 300 entrées de l'enquête, laissées à l'initiative des maires des communes qui remplissaient eux-mêmes les questionnaires imprimés.

La conclusion qui s'impose est que la graphie Pinot Douis d'Odart en 1845 résulte d'une faute, à propos d'un cépage qu'il ne connaissait pas ou qu'il identifiait mal.

Cette faute peut avoir été due à un *n* mal formé dans le manuscrit remis à l'imprimerie et déchiffré comme un *u*, soit à l'utilisation erronée d'un *u* à la place d'un *n* par le typographe.

Le 2.2 n'a plus de raison d'être, de sorte que le Pinot Douis, à lire Pinot Donis, d'Odart en 1845, de même que celui de Suringe, rejoint le 2.1 : les mentions incontestables.

ERREUR à corriger

2.3, ligne 5, Jullien de ~~1811~~ : lire Jullien de 1816.

Août 2015